

L'Enseignement

Education

Instruction



Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

SOMMAIRE

« Le Devoir du Chrétien », p. 66.—Le procédé intuitif, p. 66.—Pensées, p. 66.

PÉDAGOGIE:—L'enseignement technique: l'École technique de Québec, *C.-J. Magnan*, p. 67.—L'enseignement du français: l'Orthographe, *A. B. Charbonneau*, p. 72.—La géographie à l'école, *Emile Miller*, p. 74.—Les Ecoles primaires et les écoles normales, en France, en Suisse et en Belgique:—Quelques méthodes particulières: l'Anti-alcoolisme, *C.-J. Magnan*, p. 75.

MÉTHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, *H. Nansot*, p. 77.—Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle, *J. Ahern*, p. 80.—Histoire du Canada: Frontenac, 16 octobre 1690, *Ernest Myrand*, p. 84.

DOCUMENTS OFFICIELS:—Direction de l'Enseignement: Circulaire aux commissaires et aux syndics des écoles catholiques, *Le Surintendant*, p. 89.—Ecoles normales catholiques de la province de Québec: Liste des diplômes: Nicolet, Hull, Valleyfield, p. 94.—Bureau central des examinateurs catholiques de Québec, session de 1911: Diplômes élémentaires, p. 95.—Comité catholique: session de septembre 1911, *J.-N. Miller, Sec.*, p. 100.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse: La très sainte messe, p. 109.—Langue française: Cours élémentaire, p. 109—Cours moyen, p. 111—Cours supérieur, p. 113.—Enseignement spécial: Anti-alcoolisme, p. 115—Agriculture, p. 116.—Mathématiques: Arithmétique, p. 117—Algèbre, p. 121—Géométrie, p. 122.—Langue anglaise, p. 123.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—Lectures intéressantes, p. 123.—Le chant à l'école primaire: Prière d'un enfant, (musique) p. 124.—Le chant à la petite école, *H. Nansot*, p. 125.—Un remerciement, p. 125.—Niobé, *Ernest Gagnon*, p. 126.—Nouveautés pédagogiques, p. 126.—Aux prières, p. 127.—Association des Institutrices de Québec, p. 127.—Bibliographie: « Une fête de Noël sous Jacques Cartier, » par *Ernest Myrand*, p. 127.—Au Conseil de l'Instruction publique: *M. N. Brisebois*, p. 127.—Hygiène, p. 128.—Lettre au personnel enseignant, p. 128.

ILLUSTRATIONS:—Frontenac, p. 65.—L'École technique de Québec, p. 68.—La fermière, p. 78—L'Aumône, p. 81—Prière d'un enfant: Musique, p. 124.

C. - J. MAGNAN, DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
Boite 125, H.-V., Québec.

Typ. DUSSAULT & PROULX, Québec

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Frontenac — 16 octobre 1690

“ Le devoir du Chrétien ”

Plusieurs questions nous ont été posées au sujet de ce beau et excellent livre. Voici : *Le Devoir du Chrétien* est approuvé par le Comité catholique comme livre de lecture à l'usage du maître, mais il est trop difficile pour les élèves de l'école primaire, notamment pour ceux du cours élémentaire (1ère, 2e, 3e et 4e année). Nous recommandons la lecture du *Devoir* aux instituteurs et institutrices. C'est un recueil précieux, qui doit rester le *livre d'or* des catholiques.

Le procédé intuitif

Employer le procédé intuitif, c'est recourir à un objet concret pour inculquer une notion abstraite. Ainsi se servir de billes, de bâtonnets, de buchettes, pour donner aux enfants l'idée du nombre, des unités, des dizaines; faire usage de gravures, pour leur expliquer un événement historique ou une leçon de catéchisme; montrer à la classe un carré de papier, un dé à jouer, avant d'aborder le tracé ou l'étude de ces figures géométriques; placer devant les yeux des élèves un globe terrestre, des croquis esquissés au tableau noir, pour leur faire mieux saisir la forme générale de la terre, les contours d'un lac, la direction d'une rivière;—tout cela c'est employer le procédé intuitif.

Et si le maître veut être compris, surtout des plus jeunes enfants, il lui faut absolument user de ce moyen d'instruction.

Utiles et même nécessaires dans toutes les classes du cours élémentaire, les procédés intuitifs seront aussi très précieux dans les cours supérieurs;—Quand on y abordera, par exemple, des notions nouvelles; et, d'une manière générale, dans les leçons des notions naturelles.

Tout maître zélé doit être familiarisé avec l'emploi de cette méthode.

Pensées

- Ne retardez jamais ce que vous pouvez faire tout de suite.
- Le temps, c'est la monnaie qui vous sert à acheter l'éternité.
- Qu'ils sont doux, mais qu'ils sont rapides, les moments que les frères et les sœurs passent dans leurs jeunes années réunis sous l'aile de leurs vieux parents.— La famille de l'homme n'est que d'un jour; le souffle de Dieu la disperse.

CHATEAUBRIAND.

PEDAGOGIE

L'Enseignement technique

L'ECOLE TECHNIQUE DE QUEBEC

Deux écoles techniques, l'une à Québec, l'autre à Montréal, viennent d'ouvrir leurs portes aux jeunes gens désireux d'acquérir l'habileté manuelle et toutes les connaissances techniques nécessaires pour faire des ouvriers instruits, capables de devenir contremaîtres ou chefs d'atelier.

A l'école technique, outre l'enseignement pratique, on donne un enseignement théorique qui complète sérieusement les études primaires.

Nous publions ci-contre une excellente vignette reproduisant l'École technique de Québec. Cette école a été créée par une loi provinciale le 14 mars 1907. Elle a pour but de fournir aux industries régionales, les ouvriers habiles dont elles ont besoin.

DESCRIPTION

Le bâtiment principal, qui a 250 pieds de front (voir gravure ci-contre), renferme les services administratifs, les salles de classes, de dessin, les laboratoires, une grande salle de conférences, le logement du Principal et celui de l'Ingénieur-mécanicien.

En arrière se trouve une grande cour encadrée par les bâtiments des ateliers.

Les diverses salles de cours présentent au point de vue de l'hygiène, du confort et de l'installation matérielle, les perfectionnements les plus modernes.

Partout de larges fenêtres permettent à la lumière d'entrer à flots.

La lumière électrique (lampes au tungstène) produite par les machines de l'École est distribuée de la façon la plus rationnelle.

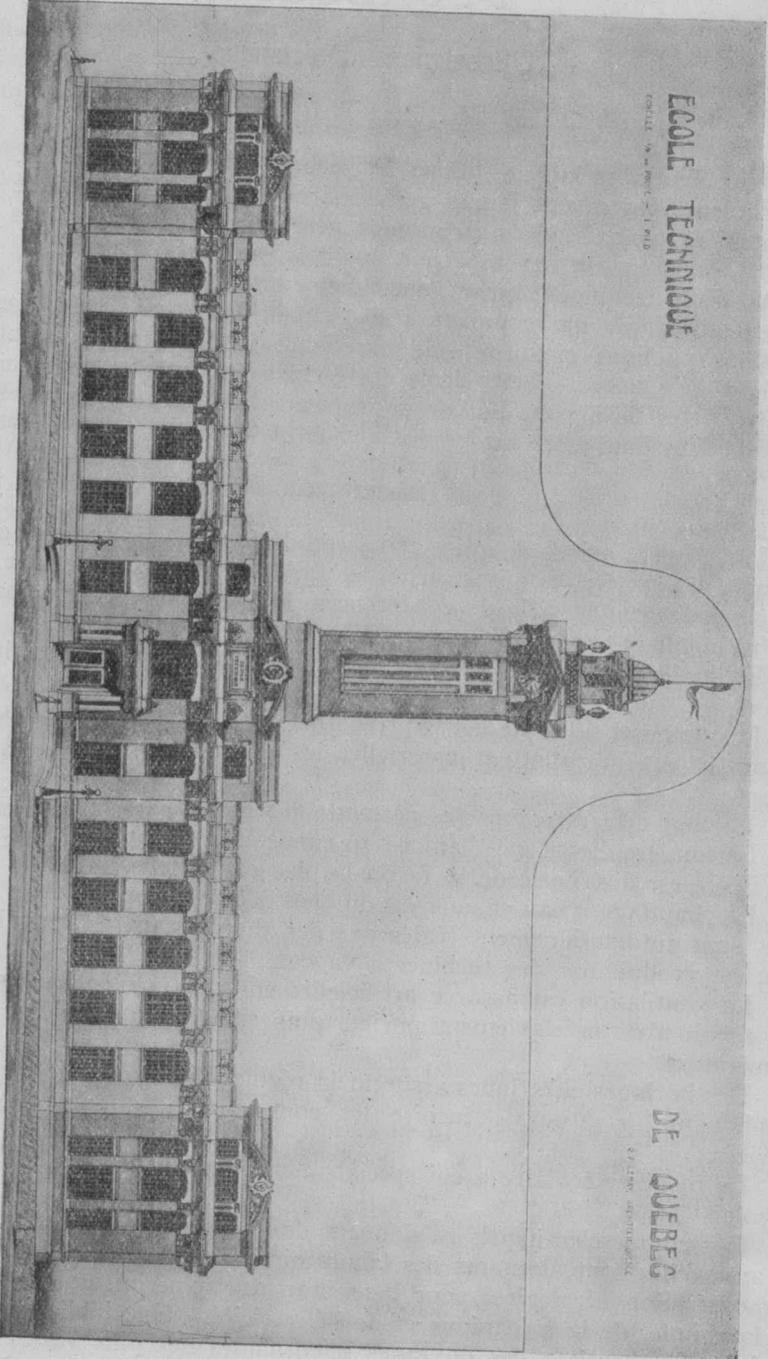
Le chauffage à eau chaude est du type à circulation forcée. Les radiateurs sont automatiquement réglés par des thermostats. L'entraînement de l'eau est produit par des turbines à vapeur.

La ventilation est assurée artificiellement par un ventilateur électrique qui envoie l'air préalablement purifié, puis chauffé ou humidifié suivant la température.

Des horloges électriques assurent la régularité des exercices et un réseau téléphonique intra-muros facilite les communications entre les différents services.

Le mobilier scolaire a été spécialement construit en vue des besoins de l'École.

Les cours scientifiques se donnent dans des salles disposées en gradins et auxquelles sont attenants des laboratoires munis de tous les appareils de démonstration nécessaires pour l'enseignement expérimental de la physique, de la chimie, de la mécanique et de l'électricité. Une bibliothèque anglaise et française contient des ouvrages scientifiques des plus variés et des plus modernes.



ÉCOLE TECHNIQUE
FOURILLÉ, N. G. BOUL. - J. R. D.

DE QUÉBEC
ÉDITEUR ARCHITECTE

L'ÉCOLE TECHNIQUE DE QUÉBEC

Les ateliers ont absolument l'aspect des établissements industriels. Ils sont munis de bureaux de dessin, de magasins, d'outillages, de lavabos et de vestiaires. Les machines-outils sont des types les plus modernes.

Les ateliers ouverts à la rentrée de 1911-12 sont les suivants :

- 1^o. Construction mécanique (Tour & Ajustage)
- 2^o Forge
- 3^o Fonderie.
- 4^o Menuiserie et modèlerie.

Au centre des ateliers se trouve la Station de la Force motrice.

NATURE DES COURS

Voici, d'après le prospectus de l'École technique de Québec, la nature des cours qui seront donnés dans cette institution (1) :

Les cours normaux se donneront dans les deux langues et les cours spéciaux ont lieu, suivant les besoins, en anglais ou en français.

Il y a les *Cours du jour* et les *Cours du soir*.

Les COURS DU JOUR sont surtout organisés en vue des jeunes gens qui viennent de terminer leurs études primaires et désirent devenir des ouvriers habiles, des artisans cultivés.

Ces cours préparent aux professions ci-après : *modelleur, menuisier, mouleur, ajusteur, tourneur, électricien, forgeron, dessinateur*, et d'une manière générale, à tous les emplois se rattachant aux industries des métaux et du bois.

Les COURS DU SOIR sont organisés en vue de donner aux ouvriers ou apprentis déjà employés dans l'industrie les notions techniques de tous ordres qui peuvent les aider dans l'exercice de leur profession. Les cours du soir ont un caractère absolument pratique.

ENSEIGNEMENT

L'Enseignement est théorique et pratique. L'enseignement théorique a toujours un caractère technique ; il comprend notamment les matières ci-après : l'arithmétique, l'algèbre et la trigonométrie ; la géométrie élémentaire et la géométrie descriptive ; la physique générale et la physique industrielle ; l'électricité, la mécanique générale et la mécanique appliquée ; le dessin sous toutes ses formes, la technologie industrielle.

Des conférences seront aussi faites sur des sujets spéciaux ne faisant pas l'objet d'un cours proprement dit.

L'enseignement pratique se donne dans les quatre ateliers ci-après : menuiserie, modèlerie, fonderie, forge, ajustage.

En première année, les élèves ne sont pas spécialisés ; ils accomplissent quatre stages successifs de deux mois environ, à l'ajustage, la menuiserie, la forge et la fonderie.

(1) Les cours donnés à l'École technique de Montréal sont à peu près de même nature.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission à l'École Technique a lieu par voie d'examen.

L'examen ne comporte que des épreuves écrites dont les sujets sont choisis dans les limites du programme du cours supérieur des écoles primaires élémentaires.

1° Une dictée, de quinze lignes environ, suivie de quelques questions de grammaires.

2° Une narration sur un sujet simple.

3° Une page d'écriture.

4° Une composition d'arithmétique.

5° Quelques questions sur l'histoire et la géographie du Canada.

6° Des notions de dessin géométrique. (Construction graphique.)

Nul n'est admis à l'examen s'il ne justifie qu'il aura au moins 14 ans révolus le 1er septembre suivant.

Pour prendre part à l'examen il faut en faire la demande au Principal un mois avant la rentrée et suivant la formule délivrée par l'Administration.

La demande doit être accompagnée :

1° De l'extrait de l'acte de naissance du candidat.

2° D'un relevé, certifié conforme, des notes de conduite et de travail obtenues pendant la dernière année scolaire.

Par mesure transitoire, les jeunes gens possédant déjà des notions scientifiques suffisantes pourront, sur leur demande, être admis directement en deuxième année.

Le régime de l'école est l'externat, et la durée normale des cours de trois années : les classes sont ouvertes de septembre à juin. Les élèves sont présents à l'École 8 heures par jour en 1ère année, 9 heures en 2e et 10 heures en 3e année.

La rétribution scolaire mensuelle est de \$3.00 pour la 1ère année; néanmoins une exemption totale ou partielle de la rétribution scolaire peut être accordée par le Bureau de direction à des élèves ayant subi d'une façon très convenable l'examen d'entrée, ou encore, à des élèves ayant achevé leur 1ère année, bien notés sous le double rapport du travail et de la conduite, quand la situation de famille de ces élèves justifiera le concours de l'Administration.

Ces exemptions ne sont jamais accordées que pour un an.

Notre province est enfin dotée d'un enseignement technique bien organisé. L'organisation de cet enseignement spécial marque une date dans l'histoire de l'Éducation de Québec.

Jusqu'ici, exception faite des Écoles d'Agriculture de La Trappe et de Sainte-Anne, l'enseignement classique et commercial seuls sollicitaient nos garçons au sortir de l'École primaire. Aucune institution ne préparait aux industries et aux métiers.

En visitant certaines écoles techniques de l'Europe, notamment en Belgique, en 1909, combien nous avons souhaité pour notre province française de ces maisons admirables où se prépare toute une génération d'artisans distingués, qui, par leur formation sérieuse, sauront remettre le bon goût, le sens esthétique en honneur dans les industries et les métiers.

A Tournai, il m'a été donné de visiter avec le plus vif intérêt, l'école professionnelle artistique de Saint-Luc. Le Frère directeur (1), avec beaucoup d'amabilité, m'a fait les honneurs du vaste établissement qu'il dirige avec un talent vraiment supérieur. Le jour de notre visite, deux cents élèves au moins suivaient les cours affectés à la menuiserie, la sculpture, la serrurerie, la peinture, la lithographie. Ces cours, à Tournai, se donnent après la fermeture des ateliers, de 5 à 7 heures du soir. Au cours de dessin, les élèves apprennent à raisonner, à analyser la pièce qu'ils devront exécuter à l'atelier. Ces écoles de Saint-Luc sont d'admirables institutions catholiques où l'on apprend à l'ouvrier à devenir un artiste dans sa spécialité. Grâce à elles, la Belgique possède déjà une petite armée d'ouvriers épris du Beau, tel que le comprend l'art chrétien. Ces artisans chrétiens, comme ceux du moyen âge, se croient une mission dans l'Église: celle de rendre concrète et sensible la vérité révélée pour enseigner ou glorifier la religion.

Le relèvement des métiers par la culture du sens esthétique, par l'enseignement de l'Art, a introduit dans la classe ouvrière belge un puissant élément civilisateur. Dans les classes de dessin et dans les ateliers des Ecoles de Saint-Luc, l'art sort du travail comme la fleur de sa tige.

Nous souhaitons qu'il en soit ainsi dans les écoles techniques de la province de Québec, nouvelle France héritière en ligne directe du bon goût et de l'art français, copie réduite de la patrie glorieuse des admirables cathédrales gothiques.

Nous espérons que l'école primaire, chez nous, saura faciliter le recrutement des Ecoles techniques, en préparant spécialement les garçons sur la rédaction française et l'orthographe, l'arithmétique, le dessin, la géographie et l'histoire du Canada. Et nous sommes convaincu que les inspecteurs d'écoles sauront orienter l'enseignement, dans leur district respectif, de telle sorte que les élèves, en assez grand nombre, fréquentent la classe jusqu'en huitième année. Ainsi préparés, les petits garçons pourront se diriger vers l'école spéciale: agricole, technique ou commerciale.

La situation particulière de la province de Québec dans la Confédération oblige les Canadiens français à de réels efforts pour conquérir dans le domaine des métiers et des arts-libéraux la supériorité qui nous est concédée dans le domaine des lettres et des professions libérales, grâce à notre enseignement classique. C'est pourquoi tous les patriotes clairvoyants sont reconnaissants au gouvernement de Québec et à la législature d'avoir doté notre province d'institutions capables de nous aider à conquérir le premier rang dans le vaste Dominion.

C.-J. MAGNAN.

(1) Des Frères des Ecoles chrétiennes.



L'Enseignement du Français

L'ORTHOGRAPHE

S'il est un cauchemar qui obsède le cerveau de l'enfant, une hantise qui le poursuit tout le long de son cours, qui l'exaspère et souvent le décourage, c'est bien l'orthographe.

Comme l'hydre de Lerne, il semble qu'une tête nouvelle surgisse chaque fois qu'il en abat une; vains efforts, lutte inutile, l'orthographe reste son maître. Comme Antée, elle reprend sans cesse vigueur et toute la vie — même Académicien — il faut avoir là, sur la table, l'arme indispensable, le dictionnaire, afin de vaincre ses multiples difficultés.

Celles-ci sont de deux sources: d'usage et d'accord. Ces dernières nous sont enseignées par la Grammaire dont nous parlerons dans un prochain article, mais les premières, comment les résoudre, les mater sans la connaissance de ce gros livre: le Dictionnaire.

On dit qu'au Moyen-Age, les pédagogues du temps allaient de castel en castel enseigner les rudiments de la langue aux futurs chevaliers, sans autre bagage livresque que le seul dictionnaire, lequel s'apprenait par cœur à deux ou trois feuillets par jour. C'était bien un millier de pages à la fin de l'année, et je me demande si la somme de connaissances acquises ne valait pas celle des élèves d'aujourd'hui.

Quels sont ceux d'entre eux et même d'entre nous qui possèdent bien son dictionnaire, c'est-à-dire, l'un et l'autre de ces vingt-sept mille mots dont s'enrichit et s'honore la belle langue de nos pères? Quels sont ceux qui pourraient prendre, sans faillir, la fameuse dictée de Théophile Gauthier à la cour du grand Napoléon? Bien peu, dirons-nous, et pourtant, c'est une connaissance bien élémentaire que celle de l'orthographe. Le croyons-nous vraiment, et ne sommes-nous pas un peu pédants quand nous tançons d'importance le pauvre enfant qui n'a pas su écrire: "Cinq capucins portant sur leur sein le seing du Saint-Père" ou d'autres logoglyphes analogues? Au lieu de mépriser son ignorance, ne ferions-nous pas mieux de lui enseigner, non pas à la fin de son cours mais au début, les moyens de s'évader de ce labyrinthe autrement enchevêtré que celui de Dédale, parce que, à l'instar du mécanicien grec, il n'a pas les ailes qu'il lui faut pour en sortir.

Mais ces moyens, quels sont-ils? La question est facile, y répondre l'est moins. Au cours de mes vingt années de professorat, j'y ai songé bien des fois sans trouver de solutions pratiques si ce n'est celle-ci: ce mot s'écrit de même parce que c'est l'usage. Vous me concéderez que ce n'est guère satisfaisant ni pour le maître ni pour l'élève.

On dit aussi: "Cherchez dans le dictionnaire": encore faut-il se souvenir, car on n'en a pas toujours un sous la main, puis se souvenir, tout est là, l'enfant le sait bien, mais il voudrait qu'on l'aïdât, qu'on lui indiquât quelques points de repère dans cette forêt inextricable.

Autrefois, quand la petite grammaire de F. P. B. était en usage — l'est-elle encore? — on trouvait entre la Syntaxe et les Eléments quelques pages (76-100) qui m'ont été bien utiles. C'était d'abord, un petit traité de pro-

nonciation sur chacune des lettres de l'alphabet, puis des remarques fort pratiques sur l'orthographe d'usage. Apprises par cœur—car à mon âge d'école, on n'avait pas encore prohibé ce procédé moyen-âgeux,—elles m'ont servi maintes fois à me tirer d'embarras.

En feuilletant ces pages vieilles de trente ans hélas! et qui me rappellent oh! combien de souvenirs, je me demande si les enfants d'aujourd'hui ne profiteraient pas énormément d'un manuel qui contiendrait, non pas des règles d'orthographe—car jamais maîtresse, et sans jeu de mots—ne fut plus volage que cette Dame de nos pensées—mais des jalons qui seraient des aides-mémoires dans la tâche si lourde du souvenir. Ainsi dans cette question si ardue du doublement des consonnes, la Grammaire de F. P. B. donne d'excellentes indications; de même sur le son *an* au commencement ou dans le corps des mots et sur certaines finales telles que: *cion, sion, tion* ou autres.

La plupart des grammairiens placent l'étude de l'orthographe d'usage dans la dernière partie de leur ouvrage alors que l'enfant n'en a plus besoin. S'ils en faisaient l'inversion, cela ne vaudrait-il pas mieux pour le plus grand progrès des élèves? En autant que le programme me le permet, je l'ai tenté dans mes classes avec des résultats satisfaisants.

L'étude systématique de l'orthographe d'usage n'offre aucune difficulté trop haute pour l'intelligence du jeune enfant, à la condition de garder une certaine mesure. La connaissance des préfixes et des suffixes, de leur jeu dans la formation des composés et des dérivés, des diverses prononciations des lettres ou de leur équivalence ou de leur nullité dans un mot, des nombreuses exceptions aux règles établies, tout cela est à la portée de son cerveau. L'étude des racines grecques et latines, tout en étant une ressource précieuse, serait peut-être trop savante au cours élémentaire, mais celle des homonymes et des homographes devrait se faire dès le début afin de lui éviter les nombreuses fautes qu'il commet sans cesse. Sans la connaissance des homonymes, comment un enfant peut-il écrire par exemple la phrase suivante: "Quand les habitants de la ville de Caen apprirent les cancons qui régnaient dans le camp ennemi quant à leur réputation et qu'en vain ils avaient essayé d'en démontrer la fausseté, ils prirent les armes et bientôt toute la ville fut sur le can."

La lecture est un des principaux moyens d'apprendre l'orthographe d'usage, la lecture raisonnée, analysée surtout. Si on y ajoute quelques lignes d'épellation par cœur—que les modernes se voilent la face—on obtiendra certainement de bons résultats.

Il y a de même de nombreux exercices écrits pour apprendre l'orthographe d'usage: les familles de mots, disposées en tableaux, le groupement des assonances et des consonances, la réunion des mots où les lettres équivalentes se remplacent, enfin toute une série de devoirs qui varient agréablement la vieille dictée routinière.

A mon humble avis, j'estime que l'étude de l'orthographe d'usage devrait précéder celle d'accord parce que ce changement faciliterait énormément le travail d'Hercule qui est imposé à l'enfant.

Montréal, octobre 1911

A. B. CHARBONNEAU.

La Géographie à l'École

A L'ÉCOLE INTERMÉDIAIRE

Nos classes intermédiaires recevront des intelligences déjà en quelque sorte accoutumées à remarquer, à se rendre compte, bien qu'elles ne puissent encore généraliser elles-mêmes leurs observations.

C'est alors qu'il faudra transporter résolument la vraie méthode scientifique dans cet enseignement si complexe de sa nature. Rien ne s'y oppose, à la condition de procéder avec circonspection et mesure.

Le point de départ d'un nouveau cycle sera l'origine de la Terre, son étroite dépendance du Soleil. Une constante déperdition de chaleur interne a amené des dislocations de la croûte terrestre, un jeu des compartiments et le plissement des chaînes de montagnes, le plus souvent accompagné d'éruptions volcaniques.

Ces données serviront de repères à de nombreuses observations qui achèveront de donner une plus juste idée des formes continentales. Par exemple, les systèmes orogéniques se partagent en deux catégories—*pacifique* et *atlantique*.

La première longe fidèlement le bord occidental des Amériques, se relie par les îles Aléoutiennes à l'Asie et à l'Océanie. Ce réseau dressé tout autour de l'Océan Pacifique s'appelle encore le *grand cercle de feu*, à cause de ses nombreux événements volcaniques.

La seconde catégorie ne contient que des chaînes relativement courtes, nées à l'intérieur des continents et venant aboutir dans le sens des latitudes, de chaque côté de l'Atlantique. Cette disposition des groupes, des arêtes continentales permet, surtout en Amérique, le développement des plus grands fleuves qui portent leurs eaux vers l'Atlantique.

Le rôle de la chaleur solaire est considérable et peut alimenter à lui seul d'intéressants chapitres. De ce que les rayons du soleil tombent inégalement sur les diverses bandes de la Terre, il résulte des différences de climat marquées par les zones et que diversifient les courants de l'air et des mers, tous déterminés par la grande chaleur équatoriale.

Si les faunes des tropiques sont les mieux pourvues en espèces, les animaux dangereux pour l'homme y sont incomparablement plus nombreux que les utiles. Les zones tempérées comptent au contraire un grand nombre d'animaux domestiques. La vie animale se raréfie à mesure que l'on approche des pôles, mais là, chacun des types terriens est d'une robustesse remarquable, tandis que les mammifères marins sont énormes.

A la forêt-vierge de l'équateur, aux arbres si puissants, si rapprochés, si touffus, si mêlés de rameaux et de lianes qu'on a peine à se frayer un passage, à voir le soleil, succède le maquis, fourré broussailleux sans opulence mais produisant la plupart les fruits tropicaux. Du 45^e degré aux régions froides, les pays continentaux, c'est-à-dire médiocrement arrosés, donnent des steppes; les littoraux pluvieux sont recouverts de vigoureuses forêts résineuses qui ne décroissent qu'aux abords des régions polaires. A côté de la flore terrestre, il en existe une marine, ni très riche en espèces ni bien profonde.

Il y a encore parmi les trésors de la terre, les minéraux dont les gîtes sont confinés à de certains terrains, le plus fréquemment dans les régions tourmentées. S'il se trouve quelque richesse minérale en dehors des contrées qui les contenaient primitivement, elles y furent transportées soit par des glaciers, soit par des cours d'eau. Ces recherches fournissent le meilleur argument sur la nécessité d'asseoir les études géographiques, quelque élémentaires soient-elles, sur les données de la géologie.

Il est dans notre métropole une institution supérieure où—chose ridicule—on a dû étudier les régions minières sans avoir jamais appris la répartition des zones géologiques, non plus que les faits qui déterminent la présence des minéraux.

L'homme dépend étroitement de la nature. Il subit l'empreinte du milieu, y approprie son genre de vie, son caractère même s'en trouve affecté. L'homme vit en société. Et l'on observe que chez tous les peuples parvenus à quelque civilisation, le développement se fait toujours d'après les mêmes règles. C'est sur les côtes maritimes et surtout aux bords des grands fleuves que se sont élevées toutes les considérables civilisations.

Parce que l'homme ne saurait vivre dans l'isolement, tous les avantages physiques sont utilisés dans ses groupements. Ainsi les villes s'élèvent à des lieux d'accès facile aux hommes et aux denrées; elles ne sauraient manquer d'un port; elles s'adossent à une riche contrée, c'est le site qui crée la ville.

Les centres industriels se forment nécessairement dans les régions d'un accès facile et autant que possible, productrices de l'énergie et de la matière première.

Tels seraient les principaux jalons d'un enseignement géographique profitable à nos écoliers des cours intermédiaires.

Nous terminerons le cycle dans un troisième exposé.

Montréal, octobre 1911

EMILE MILLER.

Les Ecoles primaires et les Ecoles normales, en France, en Suisse et en Belgique

PREMIERE PARTIE — FRANCE — CHAPITRE II

Les écoles primaires officielles

III. — MÉTHODE SUIVIE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

QUELQUES MÉTHODES PARTICULIÈRES (1)

ANTI-ALCOOLISME

Une des préoccupations de tous les gouvernements du monde civilisé, c'est bien le problème de l'anti-alcoolisme. Depuis plusieurs années l'enseignement anti-alcoolique a droit de cité dans l'école française.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de septembre 1911.

L'arrêté du 9 mars 1897, prescrivait l'introduction, dans les programmes d'enseignement secondaire et d'enseignement primaire, de notions précises sur les dangers de l'alcoolisme au point de vue de l'hygiène, de la morale, de l'économie scolaire et politique.

La circulaire accompagnant cet arrêté dénonçait le caractère permanent et la gravité du fléau ravageant le pays; elle faisait appel au dévouement des éducateurs pour éclairer la jeunesse et la mettre en garde contre l'alcoolisme et l'absinthisme.

Professeurs et instituteurs étaient conviés à donner les nouvelles notions sous la forme la plus familière et la plus pénétrante, de manière à solliciter la réflexion des enfants, « à convaincre plus encore qu'à enseigner »; à faire des conférences aux adultes; à fonder des sociétés de tempérance, etc.—Les *professeurs des Universités* étaient invités à s'intéresser à l'œuvre; en éclairant les *instituteurs* et les *étudiants*; en associant ces derniers à leur action; en leur faisant comprendre les services que, par leurs situations ultérieures diverses, ils pourraient rendre au pays dans la lutte contre l'alcoolisme.

La circulaire du 12 novembre 1900 accentuait cet appel, rangeait les matières de l'enseignement anti-alcoolique parmi les notions fondamentales des programmes d'études, incitant les maîtres à organiser des conférences nourries de faits et de chiffres, *en dehors des leçons réglementaires*, dans tous les établissements d'enseignement public.

Malgré la précision et la clarté de l'arrêté de 1897 et la Circulaire de 1900, les résultats obtenus ne sont pas encore satisfaisants, puisque le 1er mars 1909, le ministre de l'Instruction publique, M. Doumergue, publiait une nouvelle circulaire, où après avoir rappelé ce qui avait été fait avant lui, il dit :

« Ainsi organisé et spécialement recommandé à l'attention des éducateurs depuis plus de dix ans, l'enseignement anti-alcoolique devrait avoir exercé une influence satisfaisante sur l'esprit et les habitudes des jeunes gens qui l'ont reçu. Cependant, tandis qu'en divers points du pays d'heureux résultats ont été constatés, notamment dans les communes où les instituteurs ont pris une part active à la lutte anti-alcoolique à l'école et dans les œuvres post-scolaires qu'ils ont fondées, par ailleurs les résultats sont à peine sensibles ou nuls. C'est que, dans beaucoup d'endroits, le mouvement de réprobation anti-alcoolique a été vraiment trop timide. Bien plus, certains maîtres adopteraient même, à l'heure actuelle, une attitude indifférente ou passive à l'égard d'une mission pour laquelle ils ont été sollicités de la manière la plus pressante, parce qu'ils en ignorent la raison d'être ou parce qu'ils nient l'existence du mal.

« Cette abstention est d'autant plus regrettable qu'elle a eu sans doute pour effet de contribuer à l'accroissement, en ces dernières années, de la criminalité chez les jeunes gens.

« La recrudescence des crimes de sang », dit le rapport sur l'Administration de la Justice en 1905, « pourrait devenir inquiétante si elle persistait; elle a pour cause l'alcoolisme et la débauche. Il y a prédominance absolue de la criminalité violente chez les jeunes gens de 16 à 20 ans. »

« Peut-être arguera-t-on de ce fait que les jeunes gens criminels auxquels il est fait ici allusion n'ont pas bénéficié de l'enseignement anti-alcoolique, ou qu'une tare héréditaire a pu être imprimée à nombre d'entre eux nés durant la période où l'alcoolisme a atteint son maximum en France (1895-1905).

« Quoi qu'il en soit, il me paraît indispensable, Monsieur le Recteur, que les maîtres de l'enseignement, à tous les degrés, soutenus par la ferme conviction de la gravité du fléau dont la France est aujourd'hui l'une des victimes les plus éprouvées, redoublent de vigueur dans la lutte contre l'alcool et l'absinthe.

« Vous voudrez bien, de votre côté, favoriser de tout votre pouvoir la création ou l'extension des sociétés scolaires de tempérance dans les établissements d'enseignement secondaire comme dans les écoles primaires; leur affiliation comme sections aux ligues prospères déjà existantes en France me paraît d'autant plus désirable qu'elles recevront de ces ligues les secours les plus variés, en vue de leur développement et de leur succès.

« Il importe de considérer que la constitution de ces sociétés scolaires n'a pas sa raison d'être exclusivement dans les écoles de garçons, comme on le croit généralement. Elle apparaît comme indispensable aussi dans les écoles de filles, car les femmes s'alcoolisent, moins que les hommes, il est vrai; mais, en considération du rôle que la femme doit jouer plus tard, de l'influence prépondérante qu'elle doit exercer sur son entourage immédiat, sur son mari et sur ses enfants, il est indispensable qu'elle puisse posséder une solide formation anti-alcoolique et que, dès la jeunesse, on lui inculque l'aversion de l'alcool. Car l'alcool, peut-être plus tard, si elle n'a pas appris à le combattre, détruira son foyer, la meurtrira dans ses affections, la froissera dans sa dignité, condamnera ses enfants à la déchéance ou à la mort.

« D'autres pays nous ont donné, à cet égard, un salutaire exemple. En Belgique, notamment, le nombre des sociétés de tempérance atteignait 5,193 à la fin de l'année 1905, avec 120,098 élèves sociétaires, dont 82,067 dans les écoles primaires. Aussi la propagande par l'école, en Belgique, tant par l'enseignement anti-alcoolique que par l'action des sociétés de tempérance, a-t-elle abouti à réduire la consommation de l'alcool par tête d'habitant: de 10 litres 22 en 1891 à 8 litres en 1902 et à 5 litres 78 en 1905. C'est à de semblables résultats que doivent tendre tous les efforts, et je ne doute pas que le pressant appel que vous ferez au dévouement des membres du corps enseignant ne soit entendu.

« Je vous serai obligé d'inviter MM. les inspecteurs d'académie de votre ressort à faire procéder par les instituteurs et institutrices de leur département à une enquête dont les résultats seront consignés sur un questionnaire dont le modèle uniforme a été arrêté par la Ligue nationale contre l'alcoolisme.

« A cet effet, MM. les inspecteurs auront à faire connaître d'urgence le nombre d'exemplaires de ce questionnaire qui devra être mis à leur disposition par la Ligue pour toutes les écoles de leur département. Ces renseignements seront adressés à la Direction de l'Enseignement primaire—2^e Bureau.

« L'ensemble des questionnaires dûment remplis pour chaque département devra me parvenir, par votre intermédiaire, au plus tard le 1^{er} juin 1909.

« Vous voudrez bien, en outre, me faire connaître par un rapport d'ensemble, à la date du 1^{er} août, de quelle manière s'est manifestée, au point de vue de l'enseignement anti-alcoolique, l'initiative des maîtres et maitresses de votre académie et quels en ont été les résultats tangibles. »

Il ne serait pas juste de conclure que depuis dix ans l'enseignement anti-alcoolique a été négligé dans les écoles de France. Les autorités constatent aujourd'hui que cet enseignement n'est pas encore suffisant et elles prennent immédiatement les moyens de le compléter. Au pays du lys, les réformes jugées urgentes s'opèrent promptement.

C.-J. MAGNAN.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Au moyen d'une petite gravure, nous allons donner un exemple de ce que l'on peut faire aux élèves de différents degrés d'avancement.

Le travail commencera par une conversation devant l'image. Conversation qui aura pour but d'obliger, d'une manière agréable, les enfants à voir, c'est-à-dire à réfléchir, à comprendre, à porter des jugements, à exprimer, de vive voix d'abord, ce qu'ils voient, ce qu'ils pensent, en un mot à

manifeste par un effort les idées que le sujet de l'image a fait naître en leur esprit.

Voici un certain nombre de questions telles que le maître ou la maîtresse doit en poser pour faire penser et parler les élèves. Par ces questions les élèves qui ne savent pas voir apprendront à voir et par là même à penser.



Maitre.—Mes enfants que représente cette image?

Rép.—Une fermière qui donne à manger aux volailles.

M.—Si je vous demandais d'indiquer le temps?

R.—C'est le temps du repas.

M.—Où se passe la scène?

R.—Dans la basse-cour, près de la porte de l'étable.

M.—Quelles sortes de volailles apercevez-vous?

R.—Poules, coqs, dindon, canards, poulets.

M.—Vous regardez seulement à terre; voyez en l'air!...

R.—Les pigeons.

M.—Où sont-ils?

R.—Deux descendent en volant, un autre est presque à terre, un autre est sur le bras gauche de la fermière, enfin il y en a un qui mange dans son plat.

M.—L'image vous fait-elle entendre quelque chose?

R.—Non, M....

M.—Avez-vous déjà donné à manger, comme fait la fermière?.....
N'entendiez-vous pas le cri des volailles?

R.—Oui, M.; les poules accourent en caquetant; les canards en se balançant sur leurs jattes courtes et en faisant retentir leurs coin', coin... le petits poulets en piaulant et en se bousculant; le gros dindon en effrayant les poules avec ses glouglous.

M.—Bien, c'est cela; voilà une bonne réponse, on s'imagine voir et entendre tout ce petit monde emplumé; c'est vivant.

Maintenant, mes enfants, vous êtes en état de faire une bonne petite rédaction pour dire ce que vous voyez sur l'image.

Le canevas ou plan suivant vous aidera à bien faire.

(On donne alors un des trois plans qui suivent selon le degré d'avancement).

1° COURS ÉLÉMENTAIRE.—Plan.—Repas des oiseaux de basse-cour.
— La fermière.

Où elle est.

Ce qu'elle a fait.

— Les oiseaux—Ce qu'ils font.

DÉVELOPPEMENT.—Cette gravure représente le repas des oiseaux de basse-cour. Les oiseaux sont accourus au plus vite. Les coqs, les poules, les poussins, le dindon, le canard, les pigeons sont là prenant leur part de la nourriture qui leur est distribuée.

2° COURS MOYEN.

Un coin de la basse-cour.

Heure du repas.

La fermière, ses actions.

Les oiseaux.

Action commune, manière de l'exécuter.

DÉVELOPPEMENT.—Voici un coin de la basse-cour à l'heure ou la fermière donne à manger aux oiseaux. Elle se tient sur le seuil de la porte entr'ouverte après avoir jeté des poignées de grain. Les oiseaux sont accourus de tous côtés: les coqs et les poules en battant des ailes et en caquetant, les poussins en piaulant, le dindon en gloussant, les canards en se balançant, les pigeons en s'abattant rapidement des toits. L'un s'est posé sur le bras de la fermière et pique dans le plat de grain.

3° COURS SUPÉRIEUR.—Plan.—Courte description d'un coin de basse-cour.

Heure du repas.

Portrait rapide de la fermière.

Ses actions.

Court portrait des oiseaux.

Leur action commune.

Manière propre à chacun de l'exécuter.

Tableau charmant.

DÉVELOPPEMENT.—Nous voici dans la basse-cour, devant la porte du poulailler. C'est l'heure du repas des volailles. La fermière, une robuste campagnarde, courtevêtue et les manches retroussées, se tient sur la porte

entr'ouverte. Dès qu'elle a jeté la première poignée, tout le petit peuple de la basse-cour, arrive au plus vite, se précipite sur le grain.

Les coqs hardis, au manteau brillant, les poules timides, accourent en voletant et en caquetant, les poussins en piaulant et se culbutant les uns sur les autres; le dindon faisant la roue et gloussant; les canards avec leurs coin, coin nazillard, se dandinant sur leurs courtes pattes; les pigeons rapides en s'abattant nombreux et sans façon. Un d'entre eux, plus familier sans doute, le favori de la fermière, se pose sur son bras et picote dans le plat qu'elle tient à la main. Ce coin fait un tableau charmant.

Les élèves ne réussiront pas à produire exactement ce que nous donnons comme développement; il y aura de la variété dans les devoirs, les uns seront bien, les autres mieux; mais tous, s'ils veulent s'en donner la peine, feront quelque chose de bon.

Le maître, encouragé par le succès, et voyant le profit que tirent les élèves de cet exercice, préparera lui-même, en peu de temps, au moyen de gravures simples, des exercices semblables, et il retirera lui-même un grand profit de son travail de préparation.

H. NANSOT,

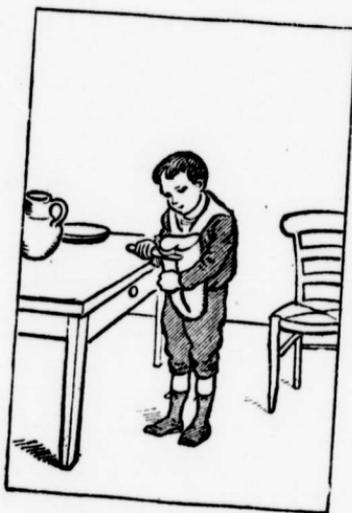
Insp. d'écoles.

Québec, octobre 1911

Leçon d'Anglais

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

1. What does the first picture show?
The first picture shows a man about to ring a door bell, *or* on the point of ringing a door bell, *or* in the act of ringing a door bell.
2. Where is the man?
He is in front of the door.
3. What is there between the man and the door?
There is a step between the man and the door.
4. Is the man sitting or standing?
He is standing.
5. Is he standing on the step?
No he is standing on the pavement *or* on the ground in front of the step.
6. With which hands is he about to ring the bell?
With his right hand.
7. What must he do to ring the bell?
He must pull a rope which is hanging from the door.
8. Is the rope long enough to reach the door-step?
No, it reaches to a little below the middle of the door



9. Do you see anything at the end of the rope?
 Yes, I see a ball, or a knob, or a handle.

10. In this, our country are door-bells generally rung by means of a rope which hangs on the outside of the door?

No, in this country, door-bells are not generally rung by means of a rope hanging on the outside of the door.

10. Is the man old?

I don't know whether he is old or young.

11. From his looks should you say that he is old?

From his looks I should say that he is neither young nor old but middle aged.

12. On his head, what has he?

He has a hat on his head.

13. What sort of hat is it?

I think it is a soft felt hat.

14. Is the crown high or low?

It is neither high nor low.

15. Is the brim broad or narrow?

It is pretty broad, *or* fairly broad.

16. Is the man tall or short?

He is short.

17. Is he clean-shaven, *or* does he wear a beard, (*or*, has he a beard)?

He has a beard.

18. What do you think of his clothes?

I think they are old and shabby.

19. Do you see a pocket in his coat?

Yes, I see a pocket in his coat.

20. Where is it?

It is below the waist on the left side, *or* It is on the left side, below the waist.

21. What has the man in his left hand?

He has a stick in his left hand.

22. From the man's general appearance, what do you think is his occupation?

I don't know what to think, but I suppose he is a beggar.

23. Sum up in a few short sentences all that you have said about the first picture.

The first picture shows a man, middle-aged, short of stature, shabbily dressed, apparently a beggar, with a stick in his left hand and his right stretched out to ring the bell of the door before which he is standing. The beggar is not on the door step, but on the ground directly in front of it. The bell is rung by a rope suspended on the outside of the door, a plan which is rarely if ever used in this country for bells of private houses.

23. What do you see in the second picture?

In the second picture, I see the man who was in the first picture besides a small boy.

24. Where is the boy?

He is standing on the door-step.

25. Has he anything on his head besides his hair?

No he has nothing on his head except his hair.

26. Is the beggar as close to the door-step as in the first picture?

No, he is not so close to the door-step, he is a little farther away.

27. Where is the man's hat?

It is in his hand.

27. In which hand is it?

It is in his right hand.

29. What is the man doing?

He is holding out his hat with the crown turned down, towards the boy.

30. What does holding his hat in this way mean? It means that he is asking for charity, that he is begging.

31. What is the boy doing?

He is looking at the hat.

32. Does he understand what the man wants?

I cannot say. Perhaps he does and perhaps he does not. *Or*, If the man has said what he wants, the boy understands I suppose. *Or*, If the boy has already seen beggars it is to be supposed that he understands what he man wants.

33. The third picture shows what?

It shows a room, in which there are a boy, a table, and a chair.

34. What is the room?

I don't know, I suppose it is a kitchen.

35. Why are you not sure it is a kitchen?

I am not sure that it is a kitchen because I see neither, stove, *dresser* nor kitchen utensils, such as pots, pans.

36. Why do you suppose it is a kitchen?

I suppose it is a kitchen, because the table looks like a kitchen-table and on it is a jug and a small dish.

37. What is the boy holding in his left hand?

In his left hand, the boy is holding a loaf of bread. *Or*, the boy is holding, in his left hand, a loaf of bread. *Or*, The boy, in his left hand, is holding a loaf of bread.

38. What has the boy in his left hand? *Or*, In his left hand, what has the boy?

The boy has a loaf of bread in his left hand. *Or*, The boy has, in his left hand, a loaf of bread. *Or*, In his left hand, the boy has a loaf of bread.

39. What has the boy in his right hand? *Or*, In his right hand what has the boy?

The boy has a large knife in his right hand. *Or*, The boy has, in his right hand, a large knife. *Or*, in his right hand, the boy has a large knife.

40. What is the boy doing with the knife and the loaf? *Or*, with the knife and the loaf, what is the boy doing? *Or*, The boy is doing what with the knife and the loaf?

With the knife, the boy is cutting a slice of the loaf. *Or*, The boy is cutting a slice off the loaf with the knife.

41. For whom, do you suppose, is the boy cutting the slice of bread?

I suppose he is cutting the slice of bread for the beggar.

42. In the fourth picture what can be seen?

The beggar and the boy can be seen once more in the fourth picture.

43. Where are they
The boy is on the door-step and the man is on the ground in front of the door-step.
44. What has the beggar in his left hand?
He has his hat and his stick in his left hand. *Or*, In his left hand, he has his hat and his stick.
45. What is the boy doing?
He is giving the beggar the slice of bread. *Or*, He is giving the slice of bread to the beggar.
46. What is the man doing?
He is taking the slice of bread which the boy is giving him.
47. With which hand is he taking the bread?
He is taking the bread with the right hand.

JOHN AHERN.

HISTOIRE DU CANADA

Frontenac

16 OCTOBRE 1690

Chaque année, au retour d'octobre, il nous revient à la mémoire un nom, une date et un fait d'armes glorieux, l'un des plus éclatants de l'histoire de notre Canada français, déjà si riche en prouesses. Le nom est celui de Frontenac, la date, celle du 16 octobre 1690, le fait d'armes, celui de la levée du siège de Québec par Sir William Phips. Aussi, croyons-nous devoir rappeler à nos jeunes lecteurs cet événement, remarquable entre tous, et dont Louis XIV immortalisa le souvenir en frappant, à sa propre effigie, la médaille commémorative de *Kébeca liberata!*

Cette grande et royale leçon de patriotisme nous la répétons aujourd'hui, dans la mesure de nos humbles moyens, en publiant—avec la photographie de la statue de Frontenac—un article composé, de toutes pièces, avec des extraits empruntés à deux des ouvrages de notre collaborateur et ami, M. Ernest Myrand.

*
* * *

Voici ce qu'il nous dit—dans son étude archéologique—*Sir William Phips devant Québec*—de la statue du héros :

« A défaut d'un portrait authentique du comte de Frontenac—qu'il m'eût été si agréable de placer en regard de celui de Sir William Phips—j'ai reproduit dans mon livre une photographie de sa statue, composition idéale de notre compatriote, le sculpteur Philippe Hébert. Nos lecteurs me sauront gré de cette courtoisie; pour la plupart d'entre eux cet égard leur présente la seule occasion de voir et d'admirer à leur aise cette œuvre magistrale. Car de vouloir l'étudier dans sa niche, au premier étage du Palais Législatif, il ne faut pas songer. Même avec le secours d'une puissante lunette, les traits de la physionomie et du costume sont à jamais perdus dans ce lointain de la statue placée à pareille hauteur. Et c'est grand dommage en

vérité, car elle est tout à fait superbe, la toilette du vieux gouverneur : fines dentelles métalliques de la cravate et des manchettes, plis soyeux de l'écharpe, plumes ondulantes du chapeau, passements de l'habit militaire brodé d'or, tout ce détail merveilleux—car ce bronze est fouillé comme un ivoire japonais—tout ce détail merveilleux, dis-je, leur échappera sûrement.

Espérons que messieurs les magnats du Chemin de Fer Canadien Pacifique, propriétaires et gouverneurs de notre incomparable hôtel Château-Frontenac, commanderont un jour à M. Philippe Hébert, une réplique de sa statue. Cette fois on la placera, à la portée du regard et de l'admiration de tous, au centre des pelouses qui avoisinent immédiatement le superbe édifice, sur un piédestal construit à la hauteur de sa gloire, et digne du spectacle éternellement beau du hâvre de Québec, l'un des plus fameux du monde entier.

Qui sait? Les cerveaux de bronze, comme les mémoires humaines, s'éveillent à la vue des grands panoramas. Des eaux bleues du Saint-Laurent étincelantes comme de l'argent neuf aux clartés lunaires se lèvera peut-être la vision de l'armada puritaine. Et l'œil d'aigle du fier gouverneur enflammé de colère et d'orgueil, comptera derechef les trente-quatre voiles de l'amiral Phips. Je ne m'étonnerais pas alors que le canon, placé au pied de la statue, partit tout seul! (1)

*
* *

Deux épisodes fameux du siège de Québec en 1690 marquent la journée du 16 octobre; l'entrevue de Frontenac et du parlementaire anglais au Château Saint-Louis; —la capture du pavillon-amiral de la flotte ennemie—la *Croix de Saint-Georges*— abattu d'un coup de canon par M. de Maricourt.

De ces deux épisodes, nous ne raconterons aujourd'hui que le premier—gardant pour l'an prochain, au retour d'octobre 1912—le récit du second.

C'est aux *Pageants du Tricentenaire de Québec* que nous empruntons la narration dramatique de cette rencontre, essentiellement théâtrale par l'attitude des personnages en scène et la vivacité du dialogue, où les ripostes s'échangent comme des coups d'épée.

SEPTIEME PAGEANT

12ème TABLEAU.—FRONTENAC ET LE PARLEMENTAIRE DE PHIPS

PERSONNAGES

Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur-général de la Nouvelle-France.
Le lieutenant Thomas Savage, (2) parlementaire de Sir William Phips.

(1) Cf. Myrand, *Sir William Phips devant Québec*, pages 400 et 401.

(2) En 1870 on ignorait encore le nom du parlementaire de Phips. Aussi Joseph Marmette était-il parfaitement justifiable de dire dans son roman, *François de Bicnville*, que le parlementaire de Phips se nommait *Harthing* «le lieutenant Harthing».

Mais depuis 1902 cette licence historique n'est plus permise. Cette année-là les éditeurs John Wilson and Son, de Cambridge, État de Massachussets, ont publié deux nouvelles relations, jusqu'alors inédites, de l'expédition de Sir William Phips contre Québec. L'une d'elles, du rev. John Wise, *minister of God's Word at*
Suite au verso

Philippe Clément Duvault, Sieur de Valrennes, capitaine des gardes de Frontenac. François de Bienville, interprète.

(La flotte anglaise est devant Québec—Emoi de la population—Cris d'enfants et de femmes. « *Les Anglais! Les Anglais!* »—Tumulte.)

FRONTENAC (à la foule).—Halte-là, mes amis, et point de panique, s'il vous plaît, devant l'ennemi. Ça lui ferait trop d'honneur!

Les Anglais arrivent, dites-vous? La belle nouvelle! Ils sont à Tadoussac depuis trois semaines! et vous le savez tous comme moi. Ils nous sauvent l'ennui de courir à eux: ils viennent à nous, comme l'ours au piège! Et sera pris qui voulait prendre! Croyez-m'en!

Tous nos renparts ont des canons, tous nos jeunes gens ont des fusils! l'assaut est impossible! Toutes les troupes et les milices de la colonie seront à Québec demain aussi vrai que je suis avec vous aujourd'hui, mes enfants. (*Acclamations*)

Vous le reconnaissez encore, n'est-ce pas, votre vieux Frontenac? (*Acclamations, bravos*). Je suis toujours malgré mes soixante et dix ans, le Frontenac des anciens jours, l'homme que vous avez connu à Saint-Gothard, vétérans de Carrignan-Salilières, (*acclamations*) le soldat de Candie et d'Orbitello. (*Tonnerre d'applaudissements*).

Aujourd'hui même, Monsieur de Callières arrivera de Montréal avec huit cents hommes. (*On entend à distance, jouer des fifres et battre des tambours*). Que dis-je, aujourd'hui? les voici, à l'instant même, je reconnais leurs fifres et leurs tambours! (*Cris de la foule en délire*).

On entend dans le lointain, sur l'air de Malbrough: « Sir Phips s'en va-t-en guerre ». Ce sont les miliciens qui amènent le parlementaire de Phips à Frontenac. Le parlementaire a les yeux bandés.

Le parlementaire est mis en présence de Frontenac et on lui enlève brusquement son bandeau.

LE PARLEMENTAIRE.—May I speak to Count Frontenac....

FRONTENAC, (*l'interrompt*).—C'est moi, Monsieur!

LE PARLEMENTAIRE, (*poursuivant*).—lieutenant-general and governor for the French King at Canada.....

FRONTENAC, (*l'interrompt*).—C'est moi, Monsieur!

LE PARLEMENTAIRE, (*poursuivant*).—or, in is absence, to his deputy or him or them in chief command at Quebec?

FRONTENAC.—C'est moi, Monsieur!

VALRENNES (*au parlementaire*).—Nommez-vous, d'abord.

LE PARLEMENTAIRE.—What?

BIENVILLE.—Your name, sir?

LE PARLEMENTAIRE.—Captain-lieutenant Thomas Savage.

BIENVILLE.—In what capacity?

LE PARLEMENTAIRE.—As bearer of a summons from Sir William Phips, Knight, General and Commander in and over their' Majesties forces of New England, by sea and land, to Count Frontenac.

FRONTENAC.—Très bien, Monsieur, lisez, je vous écoute.

LE PARLEMENTAIRE.—The war between the two crowns of England and France doth not only sufficiently warrant, but the destruction made by the French and Indians, under your command and encouragement, upon persons and estates of

Chebacco, nous donne le nom du parlementaire qui présenta à Frontenac la sommation de l'amiral le matin du 16 octobre 1690. Cette sommation avait été rédigée la veille, lue, discutée et approuvée à une séance du conseil de guerre tenue à bord du vaisseau-amiral, le *Six Friends*, comme nous l'apprend la brochure américaine, à la page 22:

« The summons was read, duly considered and ordered to be sent to Count Frontenac or the chief in authority at Quebec by the hand of Capt. Lieut. Thomas Savage ».

L'auteur de cette relation, le Rev. John Wise, faisait partie de l'expédition en qualité de chapelain militaire.

their Majesties' subjects of New-England, without provocation on their part, hath put them to the necessity of this expedition for their own security and satisfaction.

FRONTENAC (*interrompant*).—Je n'ai jamais été familier avec l'anglais, ainsi, M. de Bienville, vous seriez fort aimable de me traduire ce document.

BIENVILLE (*au parlementaire*).—That paper, please.

(*Le parlementaire lui remet la sommation*).

BIENVILLE (*traduisant*).—Les guerres entre les deux couronnes d'Angleterre et de France ne sont pas seulement un suffisant motif mais la destruction faite par les Français et les Sauvages sous votre commandement et encouragement sur les personnes et biens des sujets de leurs Majestés de la Nouvelle-Angleterre, sans aucune provocation de leur part, les oblige de faire cette expédition pour leur propre sûreté et satisfaction.

Comme aussi les cruautés et les barbaries qui ont été exercées par les Français et les Sauvages (*signes de dénégation et murmures de protestation*) pouvaient, par cette présente occasion, nous engager à nous revancher sévèrement, cependant, étant désireux d'éviter les actions inhumaines et contre le Christianisme, comme aussi pour prévenir l'effusion du sang autant que possible moi, Guillaume Phips, Chevalier, Marie, Roi et Reine d'Angleterre, Ecosse, France et Irlande, Défenseurs de la Foi, et par ordre de leurs susdites Majestés gouverneur du Massachusetts, colonie dans la Nouvelle-Angleterre, demande que vous aviez à rendre vos forts et châteaux sans être démolis, comme aussi toutes les munitions sans y être touchées, comme aussi une prompte délivrance de tous les captifs ensemble avec la délivrance de vos personnes et biens à ma disposition. (*Mouvements d'indignation dans la foule*).

Ce que faisant vous pourrez espérer pardon de moi comme un chrétien ainsi qu'il sera jugé à propos pour le service de leurs Majestés et la sûreté de leurs sujets; ce que, si vous refusez de faire, je suis venu pourvu et résolu, avec l'aide de Dieu dans lequel je me fie, par force d'armes de revancher tous les torts et les injures qui nous ont été faits et de vous rendre sous la suzeraineté de la couronne d'Angleterre, et lorsque, trop tard vous le voudrez faire, regretterez de n'avoir, plus tôt accepté la faveur que l'on vous a offerte.

▼ Votre réponse positive, dans une heure, par votre trompette, avec le retour du mien, est ce que je vous demande sur le péril qui pourra s'en suivre.

(Signé) GUILLAUME PHIPS.

Clameurs immenses! Toute l'assistance indignée fait mine de se ruer sur le parlementaire. Seuls, Frontenac et Sauvage demeurent impassibles. Après un temps.

LE PARLEMENTAIRE.—Tirant sa montre et la mettant insolemment sous le visage de Frontenac.—It is ten o'clock, Sir, and by eleven, I must have an answer!

Tumulte indescriptible, cris, gestes de menace, les officiers tirent l'épée du fourreau.

VALRENNES (*furieux*).—A la potence! bandit! A la potence! Traisons cet insolent comme l'envoyé d'un corsaire, Phips, son digne maître, n'a-t-il pas violé la capitulation de Port-Royal? retenu Menneval prisonnier, et contre sa parole et contre le droit des gens? Retour de politesse, alors, (*criant à la quelqu'un perdu dans la foule*) Hé! Rattier! Rattier! (1) sus à la vermine! Apporte ton échelle et tes cordes!

LE PARLEMENTAIRE.—En vérité, monsieur, vous en causez à votre aise du droit des gens! et l'appliquez à merveille! Pendre un parlementaire! Le procédé serait bien français! Seulement, rappelez-vous ce qu'il vous en a coûté, l'an dernier, d'avoir envoyé aux galères les ambassadeurs iroquois! Auriez-vous oublié déjà le massacre de La Chine? Franchement, le bourreau n'a pas besoin de venir ici: le premier d'entre vous me fera bien mon nœud de cravate! (*à Valrennes*) M. DU CHANVRE, je suis à vos ordres!

(1) En 1600 le bourreau de Québec (*maître des hautes œuvres*, comme on l'appelait) se nommait Jean Rattier dit Du Buisson.

FRONTENAC.—Monsieur parle français, et bon français, l'aimable surprise! J'en suis ravi. Vous savez encore mieux notre histoire que notre langue. Bravo! Votre geste est charmant: il me rappelle le Grand Condé, le seul à ma connaissance, qui ait jamais pris une ville avec une montre! Seulement, mon cher, laissez-moi vous dire que vous n'êtes pas de force à renouveler ici ce tour d'adresse. Votre montre n'est pas à répétition, (*rires ironiques*) l'anecdote non plus, mais elle se raconte agréablement tout de même.

C'était en 1652, nous étions en révolte ouverte contre la tyrannie de Mazarin, Mademoiselle de Montpensier avait envoyé l'ordre à la petite ville de Montargis d'ouvrir ses portes à l'armée du prince de Condé. Le commandant de Montargis se nommait Mondreville. Il refusa d'obéir. Alors Monsieur le prince, tirant sa montre—comme vous, milord—envoya dire au sieur de Mondreville que si, dans une heure—toujours comme vous, milord—Montargis n'ouvrirait pas ses portes, il les enfoncerait tout simplement et que, tout simplement aussi ses habitants, du premier au dernier, seraient pendus.

Dix minutes plus tard, Mondreville offrait au prince de Condé un verre de vin pour le rafraîchir et Montargis le pria de lui faire l'honneur de coucher chez elle!

Voilà ce qui se passait en France, sous la Fronde, en 1652. Mais nous sommes au Canada en l'an de grâce mil six cent nonante, vieux style. Mondreville est mort depuis longtemps, le prince de Condé aussi, et, vous l'avouerez-je, monsieur, je ne suis pas d'humeur, ce matin, à jouer le rôle de Mondreville. Je tiendrais mieux, je crois, celui du Grand Condé. Ne m'accusez pas de vantardise, Monsieur; mes blessures et mes cheveux blancs me permettent cette vanité du courage. Dites-moi, (*d'un ton railleur*) en confidence, auriez-vous lu, par hasard, les *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier? Elle était grande amie de ma femme . . . autrefois.

LE PARLEMENTAIRE (*froidement*).—L'heure n'est pas aux confidences, ni aux anecdotes, Monsieur le Gouverneur, mais au péril de votre réponse que je veux positive, dans une heure!

FRONTENAC.—Ma réponse positive? la voici:

Dites à votre général que je ne connais point le roi Guillaume et que le prince d'Orange est un usurpateur qui a violé les droits les plus sacrés du sang en voulant détrôner son beau-père; que je ne sais, en Angleterre, d'autre souverain que le roi Jacques; que votre général n'a point dû être surpris des hostilités qu'il dit avoir été faites par les Français dans la colonie du Massachussets, puisqu'il a dû s'attendre que le Roi, mon maître, ayant reçu sous sa protection le roi d'Angleterre, étant près de le replacer sur son trône par la force de ses armes, comme j'en ai nouvelles, m'ordonnerait de porter la guerre en ces contrées chez les peuples qui se seraient révoltés contre leur prince légitime.

Vous avez entendu, Monsieur le parlementaire, les murmures d'indignation soulevés autour de moi par votre arrogante sommation. Eh bien! sachez que ce sentiment est commun à tous nos gentilshommes et à tous nos paysans, aux premiers comme aux derniers d'entre eux!

Votre général croit-il, quand il m'offrirait des conditions plus douces, et que je fusse d'humeur à les accepter, que tant de braves gens, que voici, voulussent y consentir, et qu'ils me conseillassent de me fier à la parole d'un homme qui n'a pas gardé la capitulation qu'il avait faite avec le gouverneur de Port-Royal, et d'un rebelle qui a manqué à la fidélité qu'il devait à son légitime Roi, en oubliant tous les bienfaits qu'il en avait reçus, pour suivre le parti d'un prince qui, en essayant de persuader qu'il veut être le libérateur de l'Angleterre et le défenseur de la Foi, y détruit les lois et les privilèges du royaume, en renversant la religion catholique. C'est ce que la justice divine, que votre général réclame dans sa lettre, ne manquera jamais de punir quelque jour, sévèrement.

Applaudissements, acclamations, bravos.

LE PARLEMENTAIRE.—Monsieur le Gouverneur voudra bien me donner cette réponse par écrit.

FRONTENAC.—Et que faites-vous de ma parole? Par écrit? Non, jamais! (*éclatant*): « Je vais répondre à votre maître par la bouche de mes canons! »

(A Valrennes): M. de Valrennes ramenez le parlementaire à son canot. (Aux officiers): Courons, messieurs, à l'ennemi!—VIVE LE ROI!
Clameur immense de «Vive le Roi!» Le parlementaire est r. conduit à sa chaudière sur l'air de la chanson: «Va, va, va, p'tit bonnet, grand bonnet.»

Messieurs les Anglais de Boston
Va, va, va, p'tit bonnet, tout rond,
Se sont fâchés pour tout de bon,
P'tit bonnet, grand bonnet, p'tit bonnet tout rond
Et va, va, va, p'tit bonnet, grand bonnet,
Et va, va, va, p'tit bonnet tout rond.
L'amiral Phips, quel fanfaron!
Croit que nous capitulerons
Dans une heure! Oh c'est un peu prompt!
Frontenac bondit sous l'affront.
Ce gouverneur n'est pas poltron,
En goguenardant il répond
Au Colin-Maillard d'entrepont:
«Si t'as du toupet, j'ai du front!
Remets ta montre en ton giron,
Tu n'es pas Condé, mon mignon!
Il est dangereux, nom de nom!
De me commander sur ce ton!
Car je monte au diapason,
De qui me parle en rodомont,
Mes compliments à ton patron,
Tu lui diras que je réponds
Par la bouche de mes canons!» (1)

ERNEST MYRAND

DOCUMENTS OFFICIELS

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

CIRCULAIRE AUX COMMISSAIRES ET AUX SYNDICS DES ECOLES
CATHOLIQUES (2)

II

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Choix des Instituteurs et Instituteurices

«Tant vaut le maître, tant vaut l'école.» Voilà une vérité pédagogique que tout le monde admet. Aussi, le grand privilège qu'ont les commissaires de pouvoir choisir librement parmi les institutrices et les instituteurs laïques diplômés ou les instituteurs congréganistes, comporte-t-il un devoir non moins grand, celui de choisir judicieusement l'instituteur ou l'institutrice à qui la formation intellectuelle et morale, et même dans une certaine mesure la culture physique de trente, quarante ou cinquante enfants seront confiées.

(1) Cf. Myrand, *Pageants du Tricentenaire de Québec*, pages 28-36.

(2) Suite et fin.—Voir la livraison précédente.

Ce sont, dans la plupart des cas, les années passées à l'école primaire qui orientent la vie entière du jeune garçon ou de la jeune fille. De sorte que l'on peut dire que de la première éducation des enfants dépend leur avenir. C'est donc chose grave que choisir un instituteur ou une institutrice. Ce choix ne doit pas se faire à la légère. En accomplissant ce grand devoir, les commissaires se laisseront guider par les véritables intérêts de l'éducation, intérêts dont ils sont les protecteurs de par leur mandat même, et non par des motifs personnels.

On devra donc se rappeler que le gouvernement maintient des écoles spéciales de pédagogie, dites Ecoles normales, où se forment des maîtres et des maîtresses à l'art difficile d'enseigner; on se rappellera aussi que chaque année un grand nombre de jeunes filles, après avoir étudié dans nos meilleurs convents, subissent devant le Bureau central un examen sérieux pour y obtenir un brevet de capacité. Enfin, je me fais un devoir de le dire ici, notre province a le bonheur de posséder plusieurs congrégations enseignantes d'hommes et de femmes qui rivalisent de zèle et de dévouement dans le vaste champ scolaire.

Le personnel enseignant est donc aussi nombreux que varié:—Ce serait une faute grave, une négligence impardonnable que de confier la direction des écoles, hormis le cas d'absolue nécessité, ce qui arrive rarement, à des laïques non diplômés de préférence à des institutrices ou à des instituteurs qualifiés.

Engagement des Instituteurs et Institutrices

L'engagement des instituteurs et des institutrices doit se faire conformément à la loi de l'Instruction publique (articles 216 à 222 du *Code Scolaire*—) et aux *Règlements* du Comité catholique (articles 23 à 32). Cet engagement est fait par écrit, en vertu d'une résolution adoptée par la commission scolaire et non par un seul commissaire. Une copie de l'engagement de tous les instituteurs et de toutes les institutrices de la paroisse doit m'être transmise dans les quinze jours qui suivent sa passation. Plusieurs municipalités négligent ce devoir important. A l'avenir, MM. les Secrétaires-Trésoriers devront m'adresser ce document dans le délai fixé par l'article 220 du *Code Scolaire*. Les commissaires agiront sagement en rédigeant les actes d'engagement d'après la formule No 6 des *Règlements refondus* du Comité catholique.

Quand une commission scolaire est satisfaite des services rendus à la municipalité par un instituteur ou une institutrice, elle devrait faire des efforts pour garder le plus longtemps possible tel maître ou telle maîtresse. Le changement trop fréquent de titulaire retarde les progrès scolaires en «déroutant les enfants.» Qui dit nouveau maître dit nouvelle méthode, nouvelle manière de procéder; de là une perte de temps, un arrêt dans la marche du programme. L'expérience, qui vaut à elle seule toute la science de l'instituteur, ne s'improvise ni ne se donne; elle s'acquiert avec les années.

Traitement (Salaire)

On ne saurait trop payer un bon maître, une bonne maîtresse. L'argent généreusement déboursé pour le traitement des instituteurs est le meilleur placement qu'une municipalité puisse faire. En effet, une bonne école fait un bien inappréciable dans une paroisse. Combien d'hommes éminents doivent leurs succès dans la vie à la première formation reçue dans une modeste école primaire.

Aussi, nous conseillons fortement aux commissions scolaires de faire preuve de générosité vis-à-vis du personnel enseignant. Le minimum de cent piastres fixé pour la classification des municipalités qui ont droit à la prime spéciale du gouvernement, ne constitue pas un chiffre de traitement suffisant. Cent piastres par année, c'est dix piastres par mois; dans les villes, les servantes gagnent de douze à quinze piastres.

Il me semble que les trois quarts des municipalités pourraient payer plus généreusement les titulaires de leurs écoles.

Institutrices non diplômées

Plusieurs municipalités abusent de l'article 26 des *Règlements* du Comité catholique. Un plus grand nombre n'en tiennent pas compte en engageant, *sans mon autorisation*, des institutrices non diplômées. Il y a certainement des municipalités où il est parfois impossible de se procurer les services d'institutrices toutes diplômées. Ces cas, comme par le passé, seront traités avec condescendance et mesure. Mais il arrive très souvent, au témoignage des inspecteurs d'écoles, que des municipalités attendent au mois de juillet, même au mois d'août, pour chercher et choisir des titulaires compétents. D'autres municipalités, par mesquinerie, engagent des personnes non brevetées de préférence à des institutrices qualifiées et en disponibilité, pour *ménager* dix ou quinze piastres. D'autres enfin, et qui pourraient faire mieux, offrent de trop petits salaires pour la direction d'écoles isolées des centres, isolement qui est une cause de dépense pour l'institutrice.

Veuillez noter, MM. les commissaires ou syndics: 1° que je n'autoriserai l'engagement d'institutrices (ou d'instituteurs) non diplômées qu'en cas d'*urgence*; 2° que les municipalités qui engageront des personnes non diplômées, sans mon autorisation, seront exposées à perdre les subventions du gouvernement.

III

REMARQUES IMPORTANTES

Livres de Récompenses

Il est de mon devoir de porter à votre connaissance le vœu adopté à la dernière réunion du Comité catholique, session de mai 1911:

«Ce comité émet le vœu que le Surintendant de l'Instruction publique recommande aux diverses commissions scolaires catholiques de la province de Québec de choisir autant que possible des ouvrages canadiens comme livres de récompenses, notamment les volumes qui traitent de l'histoire du Canada.»

A l'occasion, j'espère que chaque commission scolaire se fera un devoir de mettre ce vœu en pratique.

Fréquentation scolaire

Dans plusieurs municipalités, les élèves fréquentent l'école irrégulièrement ou la quittent trop tôt. Il importe que les commissaires d'écoles encouragent les élèves, stimulent leur amour de l'étude et fassent en sorte que la majorité des élèves suivent le cours primaire jusqu'à la 6e année du Programme d'études inclusivement. La commission scolaire ne doit rien négliger, lorsque les circonstances le lui permettent, pour favoriser d'une manière spéciale les élèves qui persévèrent jusqu'au cours supérieur (7e et 8e année).

Mais pour encourager les élèves à fréquenter assidûment l'école, à suivre avec succès et régulièrement chaque année du programme à ne pas abandonner la classe vers l'âge de 10 ou 11 ans, il faut établir un système d'émulation propre à soutenir les courages et à récompenser les efforts.

Le jour de la distribution des prix, par exemple, que des récompenses spéciales soient accordées aux élèves qui ont fréquenté les classes avec le plus d'assiduité durant l'année; qu'un témoignage soit également accordé à tous les élèves qui ont suivi avec succès telle année du programme, de telle sorte, qu'à la rentrée des classes, ils puissent monter d'un degré. Ces récompenses et ces témoignages, appliqués judicieusement à l'*assiduité* et au succès, produiraient des fruits précieux.

Chauffage et balayage des Classes

Les *Règlements* du Comité catholique sont précis sur ce point (voir les articles 66, 67, 68, 69, 70 des R. R. du C. C.). Néanmoins, quelques municipalités ne pren-

nent pas les mesures nécessaires afin d'assurer le chauffage régulier et à point de l'école, et le balayage *hygiénique* des classes. Trop souvent on se désintéresse de ce devoir en l'imposant à l'instituteur ou à l'institutrice. D'autres municipalités, moins soucieuses encore de leurs obligations, obligent l'instituteur ou l'institutrice à subvenir aux dépenses de chauffage, balayage et lavage des classes, moyennant une augmentation de traitement. Dans ses rapports, le secrétaire-trésorier ne sépare pas le salaire régulier du supplément destiné au chauffage, etc., etc. Et grâce à ce faux procédé, il est difficile parfois de dresser des statistiques parfaitement exactes, quant au chiffre du traitement. Je désire que le salaire régulier de l'instituteur soit inscrit séparément. Puis, dans l'intérêt des élèves comme des instituteurs, il vaut mieux que la commission scolaire garde à sa charge les dépenses nécessaires au chauffage, au balayage et au lavage des classes.

Epoque et longueur des Vacances

L'article 15 des *Règlements refondus* dit à ce sujet: « Les écoles seront fermées, chaque année, du premier de juillet au premier lundi de septembre. »

Plusieurs municipalités ferment leurs écoles dès le 20 juin pour ne les rouvrir que vers le 5 ou le 6 septembre. C'est là un abus grave. Deux mois de vacances sont amplement suffisants aux élèves pour les reposer des fatigues de la classe. Tandis qu'un congé trop prolongé nuit considérablement aux progrès des études et occasionne de grandes misères morales.

Je vous rappelle le règlement si sage du Comité catholique à ce sujet et vous prie de l'observer.

Un non moins grave abus, c'est celui de changer l'époque des vacances. **Telle** commission scolaire donne un mois de congé en *mai* puis un autre en *septembre* ou *octobre*. C'est parfois un arrondissement seul qui donne les vacances en août et en septembre, d'autres en juillet et août. Il est même arrivé que *janvier* et *février* ont été choisis à la place de juillet et août.

Je ne m'explique pas cette diversité.

Certes, j'admets qu'au temps des semailles et pendant celui des récoltes, quelques parents puissent avoir besoin de leurs enfants les plus âgés. Mais ce nombre d'enfants est plutôt restreint parmi les élèves des écoles primaires, attendu que les travaux de la ferme ne conviennent qu'aux enfants suffisamment développés au point de vue physique. D'ailleurs, le maigre bénéfice que les parents retirent du travail de leurs enfants ne compense pas le tort qu'ils font à ces derniers en les détournant de leurs études. Puis, n'est-il pas vrai que, dans les municipalités où les vacances sont données en mai ou juin et septembre, les enfants prennent en réalité quatre mois de congé, car il est difficile que les écoles puissent être régulièrement fréquentées en juillet et août, époque universellement choisie dans la province pour la fermeture des classes.

Enfin, les écoles fermées en mai ou juin et septembre sont exposées à perdre la visite de l'Inspecteur.

Les instituteurs et les institutrices et la grande majorité des parents préfèrent juillet et août comme époque des grandes vacances; la loi fixe formellement ces deux mois. Il faudra donc que toutes les municipalités se conforment aux règlements scolaires.

Les Commissions scolaires doivent imiter la générosité du Gouvernement

Depuis quelques années, les subventions scolaires sont augmentées considérablement. Par des octrois spéciaux et des primes aux instituteurs et aux municipalités, le gouvernement encourage les commissions scolaires et leur donne l'exemple de la générosité. Les subventions que la Législature vote avec tant de libéralité doivent servir à améliorer les écoles et leur mobilier et à augmenter le traitement des maîtres et des maîtresses. Il est arrivé parfois que des commissions scolaires ont diminué le taux de la taxe en proportion des octrois reçus. D'autres ont même poussé la

mesquinerie jusqu'à diminuer le salaire d'une institutrice zélée à qui l'inspecteur avait accordé une prime pour le succès dans l'enseignement. C'est répondre bien mal au vœu du gouvernement, qui désire que les municipalités (les plus directement intéressées) augmentent leurs sacrifices en faveur de l'éducation, dans la mesure de ceux de l'Etat.

Remarques des Inspecteurs

Les Inspecteurs d'écoles sont tenus de transmettre un rapport de leurs visites aux secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires. Conformément aux *Règlements* scolaires, le secrétaire-trésorier doit transcrire ce rapport dans le registre de la municipalité et le porter au plus tôt à la connaissance des commissaires. Ces derniers ne sauraient trop s'appliquer à suivre la direction et les conseils que leur donne le représentant du Surintendant. Cette direction et ces conseils n'ont pas d'autres but que celui d'aider les commissaires à mieux remplir leurs devoirs.

IV

LE SECRETAIRE-TRESORIER

Paiement des Instituteurs et Institutrices

Le secrétaire-trésorier est tenu en vertu de l'article 247 des *Règlements refondus*, de payer les instituteurs et les institutrices à l'expiration de chaque mois d'enseignement. Il est du devoir des commissaires de protéger les titulaires de leurs écoles contre la négligence du secrétaire-trésorier, s'il y a lieu.

Cautionnement

Avant d'entrer en fonctions, tout secrétaire-trésorier est obligé de donner aux commissaires d'écoles un cautionnement, conformément à l'article 309 du *Code Scolaire*. Une copie de ce cautionnement doit être transmise au Surintendant dans les quinze jours qui en suivent la passation (art. 309 du Code scolaire). J'espère que les nouveaux secrétaires-trésoriers seront fidèles à observer la loi sur ce point délicat.

Vérification des comptes

Un autre devoir qui incombe aux secrétaires-trésoriers et qui est très souvent mis en oubli, au témoignage des inspecteurs d'écoles, c'est la vérification des comptes, qui doit être faite chaque année dans le courant du mois de juillet (art. 333 du *Code Scolaire*). Les commissaires ne devraient tolérer aucune négligence sur ce point.

MM. les Commissaires et MM. les Syndics, j'estime qu'il y a lieu pour vous de seconder sincèrement mes efforts, afin de faire produire à l'organisation scolaire de la province le maximum de rendement possible. En mettant votre zèle et votre patriotisme au service de l'Instruction publique, vous collaborez de la façon la plus directe au développement de notre chère patrie.

BOUCHER DE LA BRUERE.

SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

LISTE DES DIPLOMES ACCORDÉS EN 1911 (suite)

ÉCOLE NORMALE DE NICOLET

ÉLÈVES-INSTITUTRICES DIPLOMÉES : 63

DIPLOMES ACADÉMIQUES, 8.—*Avec grande distinction* : Mlles Jane Culbert, académique français et anglais; Robertine Lapière, académique français et anglais; Antonia Hamel, académique français et anglais; Annette Houle, académique français et modèle anglais.

Avec distinction.—Mlles Antoinette Roy, académique français et modèle anglais; Augustine Tousignant, académique français et modèle anglais; Alice Proulx, académique français et modèle anglais.

D'une manière satisfaisante : Mlle Rachel Camirand, académique français.

Les mêmes élèves ont mérité de plus le diplôme et la médaille de « GRADUÉES » décernés par la maison-mère des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge aux normaliennes du cours académique qui y suivent des cours spéciaux.

DIPLOMES MODÈLES, 16.—*Avec grande distinction* : Mlles Blanche Tremblay, modèle français; Blanche Bourgeois, modèle français.

Avec distinction : Mlles Martha Niquette, modèle français; Annette Proulx, modèle français et élémentaire anglais; Germaine Veilleux, modèle français; Marie-Anne Bergeron, modèle français et élémentaire anglais; Yvonne Turcotte, modèle français et élémentaire anglais; Yvonne Lafond, modèle français; Rachel Marchand, modèle français et élémentaire anglais; Emérentienne Brûlé, modèle français et élémentaire anglais; Sophie Dubé, modèle français et élémentaire anglais; Florestine Poisson, modèle français et anglais, Alice Asselin, modèle français.

D'une manière satisfaisante : Mlles Jeanne Manseau, modèle français; Florina Bellerose, modèle français et anglais; Antoinette Rouleau, modèle français.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES, 39.—*Avec grande distinction* : Mlles Elza Couture, élémentaire français; Berthe Champoux, élémentaire français.

Avec distinction : Mlles Rosa Boisclair, élémentaire français; Laura Bourque, élémentaire français; Elza Duval, élémentaire français; Emérence Derouin, élémentaire français; Emilia Mailhot, élémentaire français; Athénaïs Beauchesne, élémentaire français; Amanda Paulhus, élémentaire français et anglais; Rose-Alma Chapdelaine, élémentaire français; Eva Houle, élémentaire français; Eva Champoux, élémentaire français; Hortense Dufresne, élémentaire français; Concorde Leblanc, élémentaire français; Georgine Janelle, élémentaire français; Eva Tousignant, élémentaire français; Rosa Dionne, élémentaire français; Béatrix Morin, élémentaire français; Corina Thibodeau, élémentaire français; Marie-Jeanne Thibodeau, élémentaire français.

D'une manière satisfaisante : Mlles Germaine Vincent, élémentaire français et anglais; Cécile Cormier, élémentaire français; Louisa Hébert, élémentaire français; Dousia Doucet, élémentaire français; Antoinette Côté, élémentaire français; Aurore Champagne, élémentaire français; Albertine Bergeron, élémentaire français; Yvonne Bourgeois, élémentaire français; Joséphine Deshaies, élémentaire français; Cécile René, élémentaire français; Marie-Rose Bergeron, élémentaire français; Aurore Robitaille, élémentaire français; Elizabeth Lemire, élémentaire français; Angéline Leclair, élémentaire français; Rosa Lefebvre, élémentaire français; Victoire Jutras, élémentaire français; Antoinette Gingras, élémentaire français; Maria Traversy, élémentaire français; Ernestine Caya, élémentaire français.

ECOLE NORMALE DE HULL

ÉLÈVES-INSTITUTRICES DIPLOMÉES: 23

DIPLOMES ACADÉMIQUES, 4.—*Avec grande distinction*, français et anglais: Mlle Exilda Bourdages; *avec grande distinction*, français: Mlle Clarisse Laramée; *avec distinction*, français: Mlle Elodina Côté; *d'une manière satisfaisante*, français: Mlle Jeannette Laverdure.

DIPLOMES MODÈLES, 11.—*Avec grande distinction*, français et anglais: Izaura Sauvé; *avec distinction*, français et *avec distinction*, anglais: Aglaé Lambert; *avec grande distinction*: Mlle Yvonne Lalonde; *Avec distinction*, français et anglais: Rose Gauthier, Valentine Vallières; *avec distinction*, français: Emma Lauzon, Emma Véronneau; *Avec distinction*, modèle français et élémentaire anglais; Mlles Alice Drouin, Hubertine Théberge; *d'une manière satisfaisante*, français et anglais; Mlles Emma Charbonneau, Emilienne Doré.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES, 8.—*Avec distinction*, français et anglais: Mlles Maria Sauvé, Bertha Pelletier; *avec distinction*, français: Mlles Rose Patry, Marie-Anne Laliberté, Rose-Emma Plouffe, Marie Tremblay; *d'une manière satisfaisante*, français et anglais; Mlles Elizabeth Carrière, Marie Doré.

ECOLE NORMALE DE VALLEYFIELD

OBSERVATION.—Le chiffre qui suit le nom de l'élève indique la note du Diplôme: (1) signifie *avec grande distinction*; (2) *avec distinction*; (3) *avec satisfaction*.

Les lettres A, M, E., déterminent le degré du Diplôme: (A) signifie *école académique*; (M) *école modèle*; (E) *école élémentaire*.

Mlle M. Albertine Cardinal (2) (A) Française et (M) Anglaise; M.-Genevieve Legris, (1) (A) Française et Anglaise; Eugénie Leduc, (2) (M) Française; M.-Ange Jeannotte, (2) (M) Française et Anglaise; Irène Laberge, (2) (M) Anglaise et Française; Elise Dumouchel, (2) (M) Française; Mary Murphy, (1) (E) Anglaise; Blanche Proulx, (1) (E) Française et (2) (E) Anglaise; Elizabeth Prévoist, (1) (E) Française et Anglaise; Aurore Léger, (2) (E) Française et (3) (E) Anglaise; Irène Doré, (2) (E) Française; Irène Cassidy, (2) (E) Anglaise et Française; Agnès Laberge, (2) (E) Française et Anglaise; Joséphine Bériault, (2) (E) Française et Anglaise; Lydia Sauvé, (2) (E) Française et Anglaise; Hermine Lebœuf, (2) (E) Française; Irène Payette, (2) (E) Française et Anglaise; R.-Anna Laplante, (2) (E) Française et Anglaise; Adélina Reid, (2) (E) Française; Bernadette Sauvé, (3) (E) Française; M.-Anna Foisy, (3) (E) Française et Anglaise.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE QUEBEC

SESSION DE JUIN 1911

MONTREAL

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES

Élémentaire français.—*Distinction.*—Raymond, Emérentienne; Lefebvre, Marg. Marie; Lebeau, M.-Hélène; Renaud, M.-Auréli-Cécilia; Forget, M.-Philiberte; Lauzon, M.-Anne; Ouimet, M.-C.-Amélia; Poupart, M.-Alice; Martin, M.-Léonie; Brosseau, Philomène; Ouellet, Marguerite-Antoinette; Lamarche, M.-Aurore; Brière, Florida; Lefebvre, Saul; Beauchamp, M.-Annette; Lalumière, Sophie; Chouinard,

Ouellet, M.-Clérinda; Meunier, Léonide; Thérien, Flore; Bolduc, M.-Clémentine-Flore; Thouin, M.-Ida; Bourbonnais, M.-Anne-Alice.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—St-Jacques, Rose-Léontine; Lavallée, M.-Antoinette; Villeneuve, M.-Catherine-Ida; Lacasse, M.-Rose; Dubois, M.-Palmire; Lapointe, J.-S.-Aquila; Sorel, Aline; Lamarre, Aloysia; Normandeau, Alice; Joly, M.-Reine-Corinne; Lafrance, M.-Magdeleine-Mathilda; Poirier, M.-Éléonore; Pineault, M.-Rose-Anna.

Elémentaire anglais.—distinction.—Cartier, Daniel-Romuald-C.

QUEBEC

Elémentaire français.—Distinction.—Turcotte, M.-Eugénie-Clara; Lamarre, M.-Eugénie; Touzin, M.-Ange; Gagnon, M.-Imelda; Rousseau, M.-Antonia-Honorine; Boulanger, M.-Rose; Gagnon, M.-Olympe-Lucie; Denis, M.-Floretta; Fréchette, Dolora; Desruisseaux, Jeanne; Pelletier, Rose-Anna; Gagnon Régina; Dubé, Bernadette; Dubeau, Alice; Gagné, M.-Philomène-Adèle; Parent, M.-Vitaline-Alix; Tous-saint, Emélie; Blais, M.-Bernadette; Delisle, M.-Louise; Legendre, M.-Laura-Malvina; Bélanger, M.-Louise-Valéda; Poulin, M.-Louise-Anna; Papillon, Régina; Marcotte, Rose-Anna; Germain, M.-Anne; Guilmette, M.-Alice; Guilmette, Elima; Buis-sière, Delvina; Levesque, Rhéa; Parent, Laura; Cloutier, M.-Bl.-Emélie; Beaudoin, M.-Anne; Bellemar, Delvina; Racine, M.-Angéline; Couture, M.-Zérilla; Picard, Eloise; Roy, Régina; Carrière, M.-Alice; Lemelin, M.-Emma.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Kirouac, M.-Catherine; Croteau, M.-Cele-das alias Alma; Cayouette, Anne-Marie; Parent, Eugénie; Roy, M.-Louise; Boucher, M.-Anne-Albertine; Fortin, M.-Jeanne-Adélaïde; Côté, Maria; Turgeon, Lucienne; Bilodeau, M.-Joséphine; Gagnon, M.-Louise; Laliberté, M.-Aurélié; Blanchet, M.-Anna; Léveillé, M.-Ange; Noël, M.-Victoria; Tremblay, M.-Bl.-Laurette; Laflamme, Yvonne; Moreau, Bernadette; Delisle, Antoinette; Roger, Arzélié; Filion, Valéda.

Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—Hall, Agnès.

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—Garant, M.-Joséphine.

TROIS-RIVIERES

Elémentaire français.—Distinction.—Paquin, M.-Elodie; Boisvert, M.-Yvonne; Franceur, M.-Lse.-Oliva; Beliveau, M.-R.-A.-Albina; Massicotte, M.-Ange.-A.-R.; Dusablon, M.-R.-Augustine; Bertrand, M.-G.-Bernadette; Cossette, M.-Alice-Victoria; Lefebvre, M.-Aurore-Ber.; Lapointe, Irène.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Bergeron, M.-Dorelis; Baril, M.-Margue-rite; Doucet, M.-Juliette; Lapointe, M.-Anna-A.; Boisvert, M.-D.-Eva alias Yvonne; Beaumier, M.-Yvonne; Massicotte, M.-Alvina; Bacon, Blandine; Lehouillier, Char-lotte; Despins, M.-Laurentine-Édile; Lapointe, Emélie; Cloutier, M.-Geneva.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Gauthier, Carméline.

NICOLET

Elémentaire français.—Distinction.—Pinard, M.-Flore; Leblanc, M.-F.-Cécile; Verville, Angéline; Lavigne, M.-Anna; Houle, M.-Rose; Brunelle, Bernadette; Poisson, M.-Annie; Ali, Berthe; Champagne, Ermeline; Bergeron, Clara; Brûlé, Yvonne; Lamothe, Juliette alias Eva; Turcotte, Julia; Roberge, Flora; Trottier, M.-Marianne-Eva; Lemire, Ernestine; Crevier, Albia; Lagotte, Eglantine; Durocher, Béatrice; Lalancette, M.-Jeanne; Dumas, Olivine; Bellemare, Rose.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Charland, M.-Ange-Corinne; Piché, Elmire-Laurie; Ali, M.-Georgiana; Champagne, Léa; Lacharité, Clémentia; Descôteaux, Eva; Descôteaux, Octavie; Verrier, Rose-Alma; Toussignant, M.-Octavie-Hélène; Forcier, Arzélié; Duval, Maria-Alexina; Trudel, Rose-Alma; Julien, M.-Jeanne; Gelinas, M.-Eva.

ST-HYACINTHE

Elémentaire français.—Distinction.—Capistran, M.-Flore; Daigle, M.-Stéphanie; Gouin, M.-Anna; Laforce, M.-Thérèse; Bessette, M.-Eliza; Tremblay, Aurore; Lajeunesse, Olida; Paquet, Laura; Raiche, M.-Julia; Boutillier, Alma; Peloquin, Eva; Labonté, Caroline; Pellerin, M.-Bibiane; Lahaye, M.-Blanche; Jetté, M.-Aurore; Bellerose, Berthe; Têtreault, Augustine; Gauthier, M.-Anne-Eveline; Lamarche, Eva; Lagacé, M.-Fabiola-Imelda; Daneau, M.-Anna; Cardin, Sylvia-Evana alias Yvonne; Lavallée, M.-Rose-Anna; Jodoin, Honorine; Leroux, Alberta; Duval, M.-Blanche-Clorinda; Girard, M.-Anne-Hélène-Rosilda; Morin, Zenaïde.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Charland, M.-Emma; Charron, M.-Béatrice-Bern.; Marcotte, Aurore; Lavoie, M.-Anna; Lafleur, Donald; Dupuis, Alma; Lonnelle, M.-Louise.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Clossey, Helen; Reardon, Agnes; Chagnon, Aurore.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Durocher, Diana.

RIMOUSKI

Elémentaire français.—Distinction.—St-Laurent, M.-Anne-Léa; Beaulieu, M.-Joseph-Eugénie-Bl.; St-Laurent, Mathilda; Sirois, Bernadette; Roy, M.-Amédée; Dubé, M.-Elisabeth; Ross, Edwidge; Burton dit Lanvlais, M.-Claire; Lavoie, Antoinette.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Bellavance, Philomène; Dumais, M.-Anna; Labrie, M.-Rose; Girard, Bernadette; Marquis, Rachel.

STE-MARIE

Elémentaire français.—Distinction.—Grégoire, Béatrice; Cloutier, Aldérie; Vachon, M.-Anna; Leclerc, M.-Rose-Aimée-Emélia; Veilleux, Délia; Dutil, Irma; Mathieu, M.-Corinne; St-Hilaire, M.-Lucia-Déodona; Cloutier, Alma; Hamel, Valéda; Labbé, Ernestine; Rodrigue, M.-Adrienne; Roy, M.-Anna; Lessard, Albertine; Dostie, M.-Ange; Michaud, Wilhelmine; Fortin, M.-Adélia; Laliberté, M.-Florida; Breton, M.-Anais; Tanguay, Adrienne; Blais, M.-Claire; Lacasse, M.-Alma; Boutin, M.-Philia; Morin, Edna; Deblois, Angéline; Gobeil, Albertine; Bissonnette, Valéda; Jobin, Joséphine; Gosselin, Rosa; Dumas, M.-Agnès-Cécile; Rousseau, Léonie; Bé langer, Régina.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Cloutier, M.-Hildegarde; Ferland, M.-Léonie; Vallières, Alice; Beaudoin, M.-Rosanna-Eugénie; Demers, M.-Valéda; Lapointe, Lauréat; Bisson, Mary; Drolet, Bernadette; Nadeau, M.-Anna-D'Agreda; Fortin, M.-Catherine; Reny, Virginie; Vachon, M.-Lucie.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Ferland, Louise-Alice.

Elémentaire anglais et français.—Distinction.—Barry, Bridget-Ann.

SHERBROOKE

Elémentaire français.—Distinction.—Hamel, M.-Anne-Héloïse; Michaud, M.-Alice-F.; Plante, M.-Eva-Léona; Ruel, M.-Candide; Allen, Céléda; Ducharme, Catherine; Vincent, Alma; Montigny, M.-Rose; Raymond, M.-Rose; Montgeau, M.-Rose-Orphise; Pepin, Rose-Alma; Ledoux, Rose-Cordélia; Dumontet dit Lagrandeur, M.-Ang.-Aurore; Champoux, M.-Berthe; Mailhot, Joseph-Lauréat; Parent, M.-E.-Délia alias Florida; Beaudoin, Florida; Bouffard, M.-Desneiges; Quintal, M.-Rosa; Surprenant, Alice; Girard, M.-Lucida-Stella.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Sirois-Duplessis, M.-Zéphirine; Roberge, M.-Hermina; Millette, Gertrude.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.—*Laguë, Gertrude; Beaudin, Laura; Boivin, Laura; Parent, Corinne; Racicot, Juliette; Boulet, Marie;
*Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—*Provost, M.-Alice.

JOLIETTE

*Elémentaire français.—Distinction.—*Lefebvre, M.-Blandine; Massicotte, M.-Angéline; Massicotte, Alma; Lefebvre, M.-Blanche; Bordeleau, M.-Rose-Alma; Beaudry, Mélanie; Langlais, M.-Bl.-Antoinette; Tessier, M.-Anna-Elmira; Desrosiers, M.-Antoinette; Ferland, M.-Alida; Beaufort, M.-Emma; Rivet, M.-Arthémise; Champoux, M.-Rosa; Roberge, M.-L.-Mal.-Clara; Lambert, M.-Léorise; Pelland, M.-Cécile; Legaré, Corinne; Lord, M.-Fabienna; Lord, M.-Alphonsine; Brien, M.-Antoinette; Perrault, M.-Jeanne O.-Char.; Dupuis, M.-A.-Églantine; Thériault, M.-Armandine; Forget, M.-B.-Albertine; Laporte, Maria-Hélène; Robert, M.-Elodia; St-Aubin, M.-Flore; Bacon, M.-Antoinette; Gouin, M.-Alexandrina; Durand, M.-Anna; Lesnard, Maria.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.—*Alarie, M.-E.-Bernadette alias Lillie; Délorne, M.-Alice; Pauzé, Rose de Lima; Chaput, M.-A. alias Berthe; Gingras, M.-Anne; Paré, M.-Anna alias Louisa.

FARNHAM

*Elémentaire français.—Distinction.—*Larocque, M.-Florina; Rougeau, Marie; Larocque, Léona.
*Elémentaire français et anglais.—Distinction.—*Bedford, Eva.

VALLEYFIELD

*Elémentaire français.—Distinction.—*Bourdon, Angéline; Bessette, M.-Anna-Béatrice.
*Elémentaire anglais.—Distinction.—*Brady, M.-Philéna alias Lena.

VICTORIAVILLE

*Elémentaire français.—Distinction.—*Leclerc, M.-Aimée; Desrochers, M.-Anny; Allain, M.-Aimée-Yvonne; Bourgault, M.-Alice; Désilets, M.-Anne-Eva; Goselin, M.-Flore-Alma; Mercier, M.-Amanda; Brisson, M.-Er.-Nelida; Rouleau, M.-Anne-Aline; Croutois, Ma.-Mathilda; Baril, M.-Rose; O'Bready, Elianne.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.—*Juneau, Aurore-C.; Paré, M.-Julie-Anna; Drouin, M.-Joseph-Berthe; Perreault, M.-Anne; Dancause, Rose-Alma.

*Elémentaire anglais.—Distinction.—*Gleason Catherine.

*Elémentaire français et anglais.—Distinction.—*Goggin, Cath.-Jane-Elizabeth; Laplante, M.-Laurine-Rita-R.-Aline.

*Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—*Gauthier, Mathilda.

*Elémentaire anglais et français.—Distinction.—*Allaire, Lucienne; Goggin, Julia-Anny.

*Elémentaire anglais et français.—Satisfaisant.—*Allaire, Alma.

FRASERVILLE

*Elémentaire français.—Distinction.—*Roussel, M.-E.-R.-Alma; Boucher, M.-Delphine; D'Amour de Courberon, M.-Rose; Boucher, M.-Zélina alias Céline; Filion, M.-Claudia; Moreault, Amérida; Duval, M.-Alice; Michaud, Cora-M. alias Corinne; Levesque, N.-Aurélienne; Bérubé, M.-Jose.-Julie; Bérubé, Claudia; LeBel, Elizabeth; Hudon, Alfredine; Côté, M.-Lse.-Alexina.

*Elémentaire français.—Satisfaisant.—*Pelletier, Maria; Dumont, M.-A.-Georgine; Bérubé, M.-Rose-Amanda; St-Onge, M.-Lucie-Clara; Voyer, M.-Laure; LeBel, M.-

Eva-Elisabeth; Viel, M.-Aurore; Lavoie, M.-Ernestine-Alice; Ouellet, M.-Emma-Zélia; Moreau, Yvonne; Pelletier, Alice;

CHICOUTIMI

Elémentaire français.—Distinction.—Fleury, Eliane; Bouchard, Démerise.

BAIE ST-PAUL

Elémentaire français.—Distinction.—Girard, Léa; Larouche, Alice.

ST-FERDINAND

Elémentaire français.—Distinction.—Martineau, M.-Mathilde; Fortier, M.-Anne-Alma-Bernadette; Bergeron, M.-Lumina-Blanche; Hébert, M.-Anne; Bourk, M.-Adéla-Rose-Alba; Deschênes, M.-Yvonne; Boulanger, M.-Bernadette; Rousseau, M.-Anne; Rousscau, M.-Albertine; Beaulieu, M.-Alice; Boulanger, M.-Anne; Tanguay, Antoinette.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Lafond, Emérentienne.

CARLETON

Elémentaire français.—Distinction.—Arsenault, M.-Albertine; Castonguay, M.-Orpha; Thériault, Anne-Elisabeth.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—LeBlanc, M.-Léocadie; Lavoie, Anne-Lætitia; Bujold, M.-Anne.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Hamilton, May-Ethel.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Dugas, M.-Hermance; Leblanc, M.-Anna; Boissonneault, Maria.

HULL

Elémentaire français.—Distinction.—Ménard, A.-Cornélie.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Marier, M.-Juliette; Latourelle, M.-F.-Lumina.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Murdock, Florence; Doherty, Lila; McAndrew, Theresa; McKeever, Katherine; Neilan, Rose; Shecham, Mathilda.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Lacroix, Perpétue.

FORT COULONGE

Elémentaire anglais.—Distinction.—Kennedy, Catherine-Mary; Tourangeau, Rosa.

Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—Mercier, M.-Inez-Eugénie; Ryan, Hélène; Ryan, Mary-Theresa; Donnelly, Catherine-Laura; Tierney, Gertrude.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Lavoie, M.-Monique.

MONTEBELLO

Elémentaire français.—Distinction.—Kavanagh, Félicie.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Charlebois, Bernadette.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Robert, Ann-Evelyn.

ROBERVAL

Elémentaire français.—Distinction.—Larouche, Anastasie.

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Plourde, Marie.

ST-JOVITE

Elémentaire français.—Distinction.—Desjardins, M.-Ange-Agnès; Brassard, M.-Elisabeth; Beaulieu, Marguerite-M.

NEW-CARLISLE

Elémentaire français.—Distinction.—Cousin, M.-Alice-Candide.
Elémentaire français.—Satisfaisant.—Babin, M.-Florence.

STE-ANNE-DES-MONTS

Elémentaire français.—Distinction.—Côté, M.-Rose alias Evéline.
Elémentaire français.—Satisfaisant.—Dion, Alvine.

HAVRE-AUX-MAISONS

Elémentaire français.—Distinction.—Thériault, Dina; Lapierre, Sophie.
Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Thériault, Maria; Delaney, Suzanne; Chiasson, Bibiane; Landry, Maria; Binet, Evéline.

PERCE

Elémentaire français.—Distinction.—LeBreux, M.-Bernadette; Couvier, Béatrix-Elumina; Sirois, M.-Alida-Aimée.
Elémentaire français.—Satisfaisant.—Ferguson, Marg.-Hélène.
Elémentaire anglais.—Distinction.—Wall, Mary-Judith; Mulrooney, Eva; Donohue, M.-Theresa; McAuley, Mildred; Briand, Mary-Clarisse alias Gladys.
Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Roussel, Rose-de-Lima; Joncas, M.-Ange.

POINTE-AUX-ESQUIMAUX

Elémentaire français.—Distinction.—Vineau, Palmyre; Petitpas, Clarisse.

TADOUSSAC

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Lapointe, M.-Bl.-Oliva.

VILLE-MARIE

Elémentaire français.—Distinction.—Carpentier, M.-Adrienne.
Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Chénier, M.-Albertine; Vaillant, M.-Bernadette; Nadeau, M.-Emélie.

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'AUTOMNE 1911.

Séance du 27 septembre 1911.
(Avant-midi)

Présents: L'honorable Surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'archevêque de Montréal, Messieurs les évêques de Pembroke, de Valleyfield, de Chicoutimi, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, de

Nicolet, de Joliette, de St-Hyacinthe; Mgr Latulipe, vicaire-apostolique de Témiscamingue; M. l'abbé Sylvio Corbeil, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa; M. l'abbé J.-S. Turbide, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown; Mgr H. Têtu, représentant Mgr le vicaire-apostolique du Golfe St-Laurent; l'honorable juge H. Archambeault, l'honorable Dr J.-J. Guerin, M. M.-Th. Stenson, l'honorable juge J.-E. Robidoux, M. Mathias Tellier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Nazaire Dubois, M. John Ahern et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture des lettres de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque de Charlottetown et de Mgr Blanche, vicaire-apostolique du Golfe St-Laurent, déléguant respectivement M. l'abbé Sylvio Corbeil, M. l'abbé J.-S. Turbide et Mgr H. Têtu, pour les représenter à la présente réunion de ce Comité.

Le procès-verbal de la dernière session est adopté.

Lecture d'une lettre de sir François Langelier remerciant le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique des félicitations qu'il lui a offertes, par sa résolution du 10 mai 1911, lors de son élévation à la dignité de lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Le sous-comité des livres de classe présente le rapport suivant qui est approuvé:

Rapport du sous-comité chargé de l'examen des ouvrages classiques.

Séance du 26 septembre 1911.

Présents: Mgr Blais, président, Mgr Archambeault, M. le docteur Guerin, M. John Ahern et M. le Surintendant.

1.—« Grammaire française — Cours élémentaire et exercices », par l'abbé A. Aubert.—Recommandée.

2.—« Grammaire française — Cours moyen et exercices », par le même.—Recommandée.

3.—« Histoire du Canada — Cours moyen », par les Frères des Ecoles chrétiennes.—Non recommandée.

4.—« Illustrated Geography — Intermediate course », by the Brothers of the Christian Schools.—Recommandée.

5.—« Nouveau cours de dessin », par les Frères des Ecoles chrétiennes.—Le sous-comité recommande de faire examiner ce livre par des spécialistes.

(Signé) † André-Albert, Evêque de St-Germain de Rimouski,
Président.

M. Ahern propose, appuyé par M. l'abbé Dubois, et il est résolu de désigner M. Chs-A. Lefèvre, professeur de dessin à l'Ecole normale Laval, et M. Chs Gill, professeur de dessin à l'Ecole normale Jacques-Cartier, pour examiner le « Nouveau cours de dessin » par les Frères des Ecoles chrétiennes, conformément à l'article 233 des Règlements refondus du Comité catholique.

Le Comité approuve le rapport qui suit du sous-comité spécial nommé le 5 octobre 1910 pour examiner les tableaux de la distribution du temps présentés par M. l'abbé Dubois et M. Nap. Brisebois:

Séance du 26 septembre 1911.

Présents: Mgr Archambeault, président; M. John Ahern et M. le Surintendant.

Le sous-comité ne croit pas opportun de recommander l'adoption d'un tableau de l'emploi du temps.

(Signé) † Joseph-Alfred, évêque de Joliette,
Président.

NOMS DES CANDIDATS	Composition	Pédagogie	Thème anglais	Version anglaise	Loi et règlements scolaires		Géographie	Arithmétique	Géométrie	Algèbre	Histoire	Lecture française	Exercices de langue (Lecture expliquée)	Lecture anglaise	Agriculture	Sciences et philosophie	Dessin	Examen spécial sur l'anglais	Total	Moyenne	Note du certificat	
Beaulieu, Alex.-Josaphat...	5	5	5	5	5-3	4-5	5-5	5-5	5-5	4-8	3-4	5	5-5	4	5	5-6	4	5	5-6	4	78.14.89	Bien
Corbeil, Jos.-Chs-Edouard.	5-5	5	5	5-5	5-4	3	3-9	1-2	0	3-6	5	4	5-8	6	4-6	3	3	5-5	72	4-24		
Dufour, Jos.-Donat.....	5-5	5-5	4	4	5	3-2	5-5	4-1	4-6	3-2	5-1	5-3	3-8	5	4-6	4	4	4	76.44.50	50	Bien	
Jobin, Jos.-Honoré.....	5-5	5	5	5	4-3	4	6	5-4	6	3-6	5-2	5-8	5	4	5-3	2-4	5	5	82.54.86	86	Bien	
L'Italien, Ls.-J.-Epiphane..	5-5	5-6	4	4-5	6	4	5-8	4-2	3-2	4-5	5-3	5-6	4	6	5-6	4	4	4	81.84.82	82	Bien	
Manning, John-Maurice ..	5-8	5	6	6	5-3	5-5	5	4-2	3-4	6	5-2	5	5-5	6	5	4-6	6	6	89.55.27	27	Dist	
Millet, Antonio.....	4	4-5	2-5	4-5	4-3	3-8	4-4	1-5	4-3	4-5	4-8	4	3-5	4	3-6	4	4	4	62.23.88	88		

Lecture est faite du procès-verbal de la session du Bureau d'examineurs des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles, tenue les 22, 23, 24 et 25 août 1911, lequel est adopté.

A cette session, MM. Alex-Josaphat Beaulieu, Jos.-Chs-Edouard Corbeil, Jos.-Donat Dufour, Jos.-Honoré Jobin, Ls.-Jos.-Épiphané l'Italien, John-Maurice Manning et Antonio Millet subissent l'examen et obtiennent les notes suivantes sur les différentes matières du programme:

MM. Beaulieu, Dufour, Jobin, L'Italien sont admis avec la note « bien », et M. Manning, avec la note « distinction ».

MM. Jobin et Manning ayant subi avec succès l'examen spécial sur la langue anglaise, leur diplôme devra en faire mention.

MM. Corbeil et Millet n'ont pas droit au certificat.

M. Alphonse-L. Auger, qui a subi l'examen de l'année dernière, ayant reçu par erreur le diplôme avec la note « bien » tandis qu'il avait droit à la note « distinction », le secrétaire du Comité reçoit instruction de remplacer le certificat déjà accordé à M. Auger par un autre sur lequel il devra inscrire la note « distinction ».

Le Comité prend ensuite communication du rapport suivant du Bureau central des examinateurs catholiques:

M. le Surintendant de l'Instruction publique, Québec, 23 septembre 1911.

Monsieur le Surintendant,

Pour se conformer aux prescriptions de l'article 160 des Règlements refondus du Comité catholique, le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous soumettre son rapport pour l'année 1911.

Les membres du Bureau se sont réunis deux fois. A leur première session, qui a eu lieu le 27 avril dernier, ils ont choisi M. l'abbé Lionel Lindsay comme leur président, en remplacement de Mgr J.-C. K.-Laflamme. Cette première session a été consacrée, comme d'habitude à l'organisation générale des examens du mois de juin dernier et spécialement à la préparation des questions et problèmes qui ont été soumis aux aspirants aux diplômes. Ces documents sont annexés au présent rapport.

La seconde réunion annuelle du Bureau s'est tenue le 1er et le 2 août dernier, pour la correction finale des épreuves d'examen et pour l'octroi des diplômes aux candidats qui avaient conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les règlements scolaires.

Les règlements ont été amendés relativement à l'âge d'admission aux examens pour les jeunes filles. Autrefois, toute aspirante devait avoir seize ans révolus au 1er du mois d'août qui suivait la date de l'examen, et il faut maintenant avoir dix-sept ans révolus avant le 30 décembre qui suit cette même date. A cause de ce changement, le nombre des candidats qui se sont présentés devant le Bureau a diminué considérablement. Il y en a eu 1874 en 1910 et 1405 seulement en 1911, soit une diminution de 469.

Le Bureau croit devoir vous signaler qu'un plus grand nombre d'hommes que d'habitude ont subi l'examen pour les diplômes: ce sont pour la plupart des membres de diverses communautés religieuses enseignantes.

Les 1405 candidats de cette année (66 garçons et 1339 filles) se répartissent comme suit:

- 649 pour le diplôme d'école primaire élémentaire,
- 635 pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle),
- 121 pour le diplôme d'école primaire supérieure (académique),
- 1016 ont passé leurs examens avec succès, savoir:
- 466 pour le diplôme d'école élémentaire,
- 477 pour le diplôme d'école modèle,
- 73 pour le diplôme d'école académique.

De ce nombre étaient des reprises, c'est-à-dire des candidats qui, l'année précédente, avaient échoué sur une ou plusieurs matières, soit 222.

389 n'ont pas réussi, savoir :

183 pour le brevet d'école élémentaire,

158 pour le brevet d'école intermédiaire,

48 pour le brevet d'école supérieure.

Soit une moyenne de 72 pour cent qui ont obtenu leurs diplômes et de 28 pour cent qui ont été renvoyés.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées :

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Prières et catéchisme.....	Très bien	Très bien	Très bien
Lecture française	Assez bien	Bien	Très bien
Lecture latine	Bien	Bien	Très bien
Grammaire française et analyse	Très bien	Très bien	Très bien
Dictée française	Passable	Bien	Très bien
Ecriture	Faible	Passable	Assez bien
Littérature (préceptes)...	Passable	Bien	Très bien
Composition française	Assez bien	Assez bien	Assez bien
Histoire Sainte	Bien	Très bien	Très bien
Histoire du Canada	Faible	Très bien	Très bien
Géographie	Passable	Faible	Faible
Instruction civique	Très bien	Passable	Assez bien
Arithmétique	Bien	Assez bien	Assez bien
Calcul mental	Bien	Bien	Très bien
Toisé	Assez bien	Bien
Comptabilité	Bien	Assez bien	Assez bien
Pédagogie	Faible	Bien	Très bien
Agriculture	Bien	Bien	Bien
Connaissances scientifiques usuelles	Assez bien	Assez bien	Bien
Hygiène	Bien	Très bien	Très bien
Bienséances	Faible	Faible	Bien
Dessin	Passable	Faible	Faible
Histoire de France	Bien	Bien
Histoire d'Angleterre	Très bien	Bien
Histoire des États-Unis...	Très bien
Histoire Ancienne et Romaine	Très bien
Histoire de l'Eglise	Assez bien
Algèbre	Assez bien
Physique	Bien
Cosmographie	Bien

LANGUE ANGLAISE

Grammaire anglaise	Faible	Passable	Bien
Dictée anglaise	Très bien	Très bien	Très bien
Composition anglaise	Assez bien	Bien	Très bien
Littérature anglaise	Bien	Faible	Bien

ANGLAIS POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANÇAIS

Grammaire anglaise	Bien	Bien	Faible
Dictée anglaise	Bien	Bien	Très bien
Composition anglaise	Très mal	Très bien	Faible

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirantes et aspirants les matières suivantes: Brevet élémentaire: Dictée française, passable; écriture, faible; préceptes de littérature, passable; composition française, assez bien; géographie, passable; instruction civique, très faible; pédagogie, faible; bienséances, faible; dessin, passable. Brevet intermédiaire: Ecriture, passable; composition française, assez bien; géographie, faible; instruction civique, passable; arithmétique, assez bien; toisé, assez bien; comptabilité, assez bien; bienséances, faible; connaissances scientifiques usuelles, assez bien. Brevet supérieur: Ecriture, assez bien; composition française, assez bien; géographie, faible; instruction civique, assez bien; arithmétique, assez bien; comptabilité, assez bien; instruction faible; histoire de l'Eglise, assez bien; algèbre, assez bien.

Langue anglaise.—Brevet élémentaire: composition anglaise, assez bien pour les aspirants de langue anglaise et très mal pour les aspirants de langue française.—Brevet intermédiaire: grammaire, passable; littérature, faible; composition anglaise, très faible pour les aspirants de langue française.—Brevet supérieur: Grammaire et composition, faible.

Bien que les recettes provenant des droits d'examen payés par les candidats aient été moins considérables que par le passé, elles ont permis de solder toutes les dépenses de l'année, d'accorder une indemnité de \$211 à chacun des membres du Bureau, ainsi qu'un traitement de \$655 au secrétaire pour lui et ses aides.

Le Bureau central des examinateurs catholiques ayant pris connaissance des modifications que le rapport des Principaux des Ecoles normales suggère de faire aux règlements qui le régissent, vous prie de soumettre au Comité catholique la résolution suivante qui a été adoptée unanimement, sur proposition de M. le chanoine Dauth, secondé par M. John Ahern:

« Attendu que les questions mises en cause dans le rapport du sous-comité des Principaux des Ecoles normales sont de toute première importance, il est résolu qu'un sous-comité composé de M. le président du Bureau, de M. C.-J. Magnan, du professeur et du second, soit nommé afin d'étudier le rapport, et de soumettre le fruit de ses délibérations à la prochaine réunion du Bureau central.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

J.-N. MILLER,

Secrétaire.

LIONEL LINDSAY,

Président.

Le Comité approuve la résolution qui précède du Bureau central des examinateurs catholiques.

Le Comité catholique chargé de la distribution du Fonds Strathcona présente un rapport détaillé dont la prise en considération est remise à la prochaine session, le secrétaire recevant instruction de faire imprimer ce rapport et de le distribuer à chacun des membres du Comité catholique.

Le Comité approuve le rapport suivant:

« Le sous-comité spécial nommé par le Comité catholique, à sa séance du 6 octobre 1910, pour examiner le tableau de la distribution du fonds de l'Education supérieure et présenter les suggestions qu'il croira utiles, s'est réuni le 25 septembre courant, sous la présidence de Mgr Labrecque. Etaient aussi présents: Mgr Emard, Mgr Archambeault, M. le Surintendant de l'Instruction publique et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Ce comité a l'honneur de faire le rapport qui suit :

« Considérant qu'aux yeux de la loi et des règlements concernant le fonds à distribuer aux maisons d'éducation supérieure, toutes ces maisons doivent être mises sur un pied égal par le fait qu'elles ont respectivement le titre de collège classique, d'académie ou d'école modèle, et qu'elles ont fonctionné avec ce même titre durant une année, suivant tout le programme, et qu'elles sont en conformité avec les règlements ;

« Qu'il est d'ailleurs illusoire de prétendre établir le mérite relatif des dites maisons d'éducation supérieure et que ce mérite est substantiellement le même pour toutes les maisons de même titre ;

« En conséquence, ce comité recommande que la distribution du fonds de l'Éducation supérieure soit faite d'une manière uniforme et comme suit :

« 1.—Aux collèges classiques, un montant égal pour tous d'après la somme allouée à leur collectivité ;

« 2.—À chaque école modèle et à chaque académie, un montant égal, celui affecté à chaque académie étant supérieur d'un tiers à celui accordé à chaque école modèle.

« Ce comité recommande de plus que ce mode définitif de distribution soit appliqué dès cette année. »

(Signé) † M.-T. LABRECQUE,
Evêque de Chicoutimi,
Président.

Il est proposé par Mgr l'évêque de Joliette, secondé par M. M. Tellier, que M. l'abbé Irénée Gervais, docteur en théologie et licencié en droit canonique, soit nommé principal de l'École normale des filles, à Joliette.—Adopté.

Séance du 27 septembre 1911.
(Après-midi)

Présents: Les mêmes qu'à la séance du matin, plus Mgr l'évêque de Rimouski.

Vu la résolution du Bureau central des examinateurs catholiques que le Comité a approuvée à la séance précédente, la prise en considération de l'avis de motion qui suit de M. Ahern est renvoyée à la prochaine session :

« Que le rapport du sous-comité des principaux des Ecoles normales, daté du 30 mars 1911, ne soit pris en considération par le présent Comité qu'à sa prochaine réunion, afin de fournir aux membres du Bureau central des examinateurs catholiques l'avantage d'exprimer leur manière de voir au sujet des changements proposés par ce rapport au programme d'examen du Bureau central. »

Sur proposition de M. le Surintendant, il est résolu de substituer l'article suivant à l'article 189 des Règlements refondus du Comité catholique :

« Article 189.—Les principaux des écoles normales, comme directeurs de ces maisons d'éducation, doivent veiller à la bonne et efficace administration de l'institution, en contrôler l'enseignement et diriger la formation intellectuelle et morale des élèves.

« Pour chaque école normale de filles, la communauté religieuse qui a charge de l'école nommera une directrice à l'effet de surveiller les divers services relevant de l'administration économique de la maison et, sous le contrôle du principal, d'en diriger la discipline générale. »

L'avis de motion qui suit de M. l'abbé Dubois reste sur l'ordre du jour : « Qu'il soit résolu d'ajouter ce qui suit après l'article 2 du livre V du rapport des principaux : « La pension est fixée à \$100 pour les élèves-instituteurs de l'École normale Jacques-Cartier et à \$80 pour les élèves-institutrices des écoles normales de Montréal, de Valleyfield, de Joliette, de St-Hyacinthe et de Nicolet. »

A cause de l'absence de M. Jules-Edouard Prévost, le Comité ne croit pas devoir s'occuper maintenant de son avis de motion qui se lit comme suit: « Que l'article 126 des Règlements refondus du Comité catholique soit amendé de manière à se lire comme suit:

« Article 126.—Les brevets accordés par le Bureau central des examinateurs « seront de trois degrés, savoir: pour école élémentaire, pour école modèle et pour « école académique. Le Bureau central des examinateurs sera autorisé à faire « subir aux aspirants à ces différents brevets un examen pratique ou d'aptitude « pédagogique.

« Aux aspirants qui ne subiront pas cet examen, le Bureau ne décernera qu'un « brevet de capacité ou certificat d'études correspondant aux différents degrés du « cours.

« Aux aspirants qui subiront avec succès et l'examen de capacité et l'examen « d'aptitude pédagogique, le Bureau décernera un diplôme d'enseignement.

« Le simple brevet de capacité ne constituera qu'un permis d'enseignement bon pour deux ans seulement.

Mgr Archambeault retire l'avis de motion par lequel il demandait d'amender l'article 215 des Règlements refondus du Comité catholique concernant la constitution du bureau d'examineurs catholique pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles.

M. le Surintendant retire également la demande qu'il avait faite d'amender les règlements scolaires au sujet de l'enseignement de l'hygiène.

La résolution suivante est adoptée, sur proposition de M. le Surintendant:

« Attendu qu'il n'y a pas eu, depuis au-delà de seize ans, de congrès officiel « d'inspecteurs d'écoles;

« Attendu que, durant ce laps de temps, les devoirs et les fonctions des inspecteurs ont augmenté en importance et qu'avec l'augmentation du nombre de ces « fonctionnaires, plusieurs d'entre eux n'ont pas encore eu l'avantage de profiter des « bénéfices d'une réunion autorisée de tout le corps de l'inspection;

« Attendu qu'il existe depuis peu un inspecteur général des écoles chargé de « devoirs importants et qu'il serait opportun que les inspecteurs étudiassent ensemble « la mise en pratique des règlements refondus et de la loi, ainsi que les questions se « rapportant à leurs fonctions et aux besoins de l'instruction technique;

« Ce Comité décide qu'un congrès plénier des inspecteurs d'écoles ait lieu d'ici « à peu de mois, sous la présidence du Surintendant, prie le gouvernement de ratifier « cette résolution et de vouloir bien défrayer les dépenses de ce congrès. »

Séance de 28 septembre 1911

Présents: M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Québec Mgr l'archevêque de Montréal, Messieurs les évêques de Pembroke, de Rimouski, de Valleyfield, de Chicoutimi, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, de Nicolet, de Joliette, de St-Hyacinthe; Mgr Latulipe, vicaire-apostolique de Témiscamingue; M. l'abbé Sylvio Corbeil, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa; M. l'abbé J.-S. Turbide, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown; Mgr H. Têtu, représentant Mgr le vicaire-apostolique du Golfe St-Laurent; Mgr Th.-G. Rouleau, M. John Ahern et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture d'une lettre des révérends Frères Maristes par laquelle ils informent le Comité qu'ils retirent leur requête demandant l'établissement d'une école normale, sous leur contrôle, à Iberville.

A la demande de la révérende Sœur supérieure du couvent de St-Ferdinand-d'Halifax, le Comité décide que le Bureau central des examinateurs catholiques devra faire subir les examens pour les trois degrés, élémentaire, modèle et académique, à St-Ferdinand-d'Halifax, comté de Mégantic, et il recommande que l'article 127 de ses Règlements soit amendé en conséquence.

Lecture de la correspondance échangée entre Mme Marie Boudet et le département de l'Instruction publique concernant l'enseignement obligatoire dans les écoles de la coupe des vêtements, etc. Le Comité ne peut modifier ses règlements à ce sujet, faisant remarquer que le nouveau programme classique combiné avec l'enseignement ménager exige cet enseignement dès la troisième année du programme.

Le Comité prend communication du rapport sur les cours publics donnés à Montréal, pendant l'année 1910-11, sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste.

M. D. Paquet inspecteur des écoles catholiques des Iles-de-la-Madeleine, ayant demandé une augmentation de traitement, le Comité déclare qu'il verrait avec plaisir le gouvernement prendre en favorable considération la demande de M. Paquet.

Le titre d'école modèle est accordé aux institutions suivantes: A l'école No 1 de l'Anse-St-Jean, comté de Chicoutimi; à l'école No 1 du village de St-Justin, comté de Maskinongé; à l'école No 1 de Ste-Angèle-de-Mérici, comté de Matane; à l'école No 1 de St-Ulric, comté de Matane; à l'école No 1 de St-Sixte, comté d'Ottawa; à l'école No 2 de Lochaber et Gore, comté d'Ottawa, et à l'école des filles de St-Mathias-de-Cabano, comté de Témiscouata.

Les institutions qui suivent reçoivent le titre d'académie: le couvent de Varennes, comté de Verchères; le couvent de Lachute, comté d'Argenteuil; le couvent de Laprairie, comté de Laprairie.

Le Comité distribue ensuite le fonds de l'Education supérieure, d'après le principe qu'il a établi à sa séance du 27 septembre avant-midi, et il refuse d'accorder une subvention à plusieurs écoles modèles ou académiques dont les rapports ont été transmis au département de l'Instruction publique après l'époque fixée par la loi.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Québec, appuyé par Mgr l'archevêque de Montréal, la résolution suivante est adoptée: « Le Comité catholique, du Conseil de l'Instruction publique remercie le Gouvernement d'avoir bien voulu augmenter le fonds de l'Education supérieure et il le prie d'ajouter à ce fonds une somme suffisante pour lui permettre de donner une allocation annuelle de mille piastres à chacun des collèges classiques de la province. »

Le Comité distribue le fonds des municipalités pauvres, et il autorise le paiement d'une somme de sept cents piastres pour payer l'impression des tableaux de distribution des fonds de l'Education supérieure et des municipalités pauvres.

Et la session est ajournée.

J.-N. MILLER,
Secrétaire.



ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

LA TRES SAINTE MESSE

LES FINS DU SACRIFICE DE LA MESSE

II.—LA MESSE EST UN SACRIFICE D'ACTION DE GRACES

« Quand je considère les cieux qui sont les ouvrages de vos doigts, la lune et les étoiles que vous avez affermiées qu'est-ce que l'homme pour que vous vous souveniez de lui, ou le fils de l'homme pour que vous le visitiez? »

« Vous ne l'avez qu'un peu abaissé au-dessous des anges; vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, et vous l'avez établi sur les ouvrages de vos mains... Seigneur, notre maître, que votre nom est admirable dans toute la terre!... Je vous louerai, Seigneur, de toute l'étendue de mon cœur; je raconterai tous vos merveilles. » Ainsi s'exprime le roi David dans sa reconnaissance pour les bienfaits de Dieu.

Ces sentiments de gratitude que nous sommes incapables de ressentir et d'exprimer convenablement par nous-même, Jésus-Christ s'est chargé de les transmettre à son Père dans le sacrifice de la messe.

C'est pourquoi il est dit dans l'Évangile qui raconte la dernière scène: « Et ayant pris le pain, il rendit grâces »....

« Et ayant reçu le calice, rendant grâces, il leur donna, etc. »....

Ainsi, la messe est une action de grâces rendue à Dieu, au nom de l'humanité toute entière, par le Verbe incarné qui nous fournit le moyen d'acquitter notre dette, non seulement vis-à-vis de la souveraine perfection, mais encore vis-à-vis de sa bonté.

Aussi, ils sont à plaindre ceux qui, par ignorance, impiété ou tédieux, ne veulent pas s'unir à l'Agneau sans tache, qui s'immole sur nos autels. Séparés de leur divin médiateur qui entonne, entre les mains du prêtre, l'hymne de la reconnaissance et de l'amour, ils courent grand risque d'être classés parmi les ingrats et maudits, hélas, comme ce figuier qui recevait, sans rapporter de fruits, les rayons de soleil et la rosée du matin.

D. M. A. MAGNAN, *Ptre.*

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

MON VILLAGE

Voilà mon village; j'en ai vu de plus beaux non de plus agréables; car le pays natal est toujours le plus plaisant du monde. Je l'ai quitté pour longtemps, non sans regret; et, quand j'y pense, j'ai peine à retenir mes larmes. C'est que, dans ce village, se trouve la maison pater-

nelle, où j'ai laissé des parents chéris, des frères et des sœurs que j'aime. Je n'ai rien dit de cette habitation, parce qu'elle n'a d'attraits que pour ceux qui y sont nés.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS. — Brève description de votre village. En est-il de plus beaux, de plus agréables? Pourquoi? — S'il vous fallait le quitter, serait-ce sans regrets? Qu'est-ce qui rend à l'auteur son village si cher? Pourquoi ne parle-t-il pas de cette habitation? — *Pays natal*: le pays où l'on est né. — *Plaisant*: ce qui plaît davantage, où l'on goûte le plus de charmes. — *Attraits*: les douceurs, les agréments qui attirent.

EXERCICES. — Analyse des pronoms. — Conjuguer *dire* et *médire*.

II

L'HIVER APPROCHE

Les arbres n'ont déjà plus leurs feuilles ; les jours sont beaucoup plus courts, le soleil est moins chaud. Le blanc hiver n'est pas loin. Les pauvres gens souffriront du froid et souvent aussi de la faim. Ne refusez pas l'aumône aux malheureux qui vous tendront la main.

EXERCICES. — I. Qu'est-ce que : un arbre ? une feuille ? un jour ? l'hiver ? le froid ? etc.

2. Quel est le contraire de : *court* ? (long). — *moins* ? (plus). — *chaud* ? (froid). — *loin* ? (près).

3. Souligner les noms de la dictée et dire si ce sont des noms de personnes, d'animaux ou de choses ; si ce sont des noms communs ou des noms propres.

4. Entretien moral sur le sujet de la dictée.

5. Indiquer la nature des propositions renfermées dans les deux premiers phrases du texte.

Récitation

AIMEZ BIEN VOTRE MÈRE

Qui pourrait bien compter les bienfaits
d'une mère ?
A peine nous ouvrons les yeux à la lumière,
Que nous recevons d'elle, en respirant le jour,
Les premières leçons de tendresse et d'amour.
Son cœur est ouvert par nos premières larmes.
Nos premières douleurs éveillent ses alarmes.

Elle aide en ses premiers essais
Notre raison, notre langage ;
Elle doit recevoir l'hommage
De nos premiers travaux, de nos premiers succès.

QUESTIONS.—Peut-on compter les bienfaits d'une mère ? Que recevons-nous d'elle tout d'abord ? De quels soins nous entoure sa tendresse ? Que doivent les enfants à leur mère ?

Rédaction

REMERCIEMENTS

Beaumont, le... 1911

Mon cher parrain,

Comment avez-vous deviné que votre petite Marthe avait grande envie d'un nécessaire à ouvrage ? J'ai été je vous l'assure, bien agréablement surprise, lorsque, défaisant le paquet envoyé à mon adresse, j'y ai trouvé une jolie boîte en peluche bleue, et, dans cette boîte, des ciseaux, un dé, un étui, enfin tout ce qu'il faut à une petite fille désireuse d'apprendre à coudre.

Merci, merci, mon cher parrain. Votre cadeau me cause beaucoup de plaisir et va si bien m'encourager à la couture que, sous peu, vous serez vous-même émerveillé de mon talent.

En attendant, mon cher parrain, je vous prie de recevoir, avec ma reconnaissance, le plus affectueux baiser de
Votre petite filleule.

MARTHE.

QUESTIONNAIRE.—De quoi aviez-vous envie ?—Avez-vous éprouvé une surprise agréable ?—Que renfermait le paquet ?—Que dites-vous à votre parrain ?—Qu'allez-vous faire ?—Qu'adressez-vous à votre parrain ?

CANEVAS.—Surprise agréable.—En défaisant le paquet, j'ai trouvé...—Merci ! plaisir causé.—talent prochain.—Finale.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et
Grammaire

DICTÉES

I

L'ART DE LA LECTURE

Aujourd'hui, tout le monde doit apprendre à lire et à parler, puisque tout le monde peut être obligé de parler et de lire.

Mais ce talent de la lecture qui, chez les hommes est un instrument de travail, un *moyen de succès professionnel*, peut se lier pour les femmes, à leurs plus chers devoirs de famille.

Elles sont filles, mères, femmes: plus d'une a vu ou verra auprès d'elle un vieux père infirme, une mère frappée d'un grand deuil, un enfant malade; le père ne peut plus lire, ses yeux le lui défendent; la mère ne veut pas lire, son cœur s'y refuse; l'enfant voudrait bien lire, mais il ne le sait pas.

Quelle joie pour la jeune fille de pouvoir, à l'aide de quelques pages bien lues calmer celui qui souffre, consoler celui qui pleure, distraire celui qui crie! C'est donc au nom de leurs plus doux sentiments que je leur dirai: « Apprenez à lire et tâchez d'acquérir un talent qui peut devenir une vertu. »

QUESTIONS.—1. Qu'est-ce qu'on entend par cette expression: un *moyen de succès professionnel*?

2. Analyse grammaticale et fonction des mots *le, lui*, dans *ses yeux le lui défendent*.

3. Donner la liste des verbes irréguliers de la dictée et dire à quels temps et à quels modes ils sont employés.

4. Pourquoi l'art de la lecture peut-il devenir une vertu chez la jeune fille?

RÉPONSES.—1. Un *moyen de succès professionnel*: un moyen de réussir dans la profession qu'on exerce.

2. ANALYSE.—*Le*, pr. pers. 3e pers. sing., compl. direct de *défendent*;—*lui*, pr. pers., 3e pers. sing., compl. indirect de *défendent*.

3. Verbes irréguliers: *doit*, ind. prés. mode indicatif;—*apprendre*, infinitif pré-

sent, mode infinitif;—*lire*, temps et mode: infinitif;—*est*, temps présent; mode indicatif;—*peut*, temps présent; mode indicatif;—*a vu, verra*, parse ind., futur, mode indicatif;—*veut*, temps présent, mode indic.;—*sait*, temps prés., mode indic.;—*pouvoir*, temps prés., mode inf.;—*souffre*, temps prés., mode indic.;—*distraindre*, temps présent, mode inf.;—*dirai*, temps futur, mode indic.;—*apprenez*, mode impératif;—*acquérir*, temps prés., mode inf.—*devenir*, temps prés., mode inf.

4. Le talent de la lecture devient une vertu pour la jeune fille quand'elle peut, par quelques pages bien lues, faire du bien autour d'elle: calmer celui qui souffre, consoler celui qui pleure, distraire celui qui crie.

II

UN JUGEMENT SUR CHAMPLAIN

Michel Bibaud excelle parfois à tracer de petits portraits ou à composer des petits jugements dont le style est d'une rare fermeté. Voici comment il trace en quelques lignes, les traits principaux du caractère de Champlain: « C'était un homme de bien et de mérite; il avait des vues droites et était doué de beaucoup de pénétration. Ce qu'on admirait le plus en lui, c'était son activité, sa constance à suivre ses entreprises; sa fermeté et son courage dans les plus grands dangers; un zèle ardent et désintéressé pour le bien de l'Etat; un grand fonds d'honneur, de probité et de religion. Au reproche que lui fait Lescarbot d'avoir été trop crédule, Charlevoix répond que c'est le défaut des âmes droites, et que, dans l'impossibilité d'être sans défauts, il est beau de n'avoir que ceux qui seraient des vertus si tous les hommes étaient ce qu'ils devraient être. »

(Nos origines littéraires, par l'abbé Camille Roy.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—Michel Bibaud: écrivain canadien 1782-1857, il a publié la première Histoire du Canada faite par un Canadien.—de: pourquoi pas

des? à cause de l'adjectif *petits*. Sans cet adjectif on dirait *des portraits, des jugements*.—*style*: manière d'écrire, d'exprimer sa pensée. Les anciens écrivaient avec un stylet (poinçon) sur des tablettes; de là est venu le mot *style*.—*traits principaux*: remplacez par une expression équivalente du féminin: *marques principales*.—*vues droites*: que veut dire *vues?* intentions, desseins.—beaucoup de pénétration: pourquoi pénétration au singulier? beaucoup ne veut pas dire *un grand nombre*; il marque que la pénétration était grande. Que signifie ce mot? intelligence. L'intelligence pénètre (entre) pour ainsi dire dans les choses pour les comprendre.—*fonds*: un fonds est un bien que l'on peut taire valoir. On l'emploie au figuré pour dire *un fonds de pro-*

bité, un *fonds d'érudition*, dans ce cas, il est accompagné généralement du mot *grand*, comme dans le texte.—*Lescarbot*: avocat français, l'un des associés de M. de Monts pour la colonisation de l'Acadie; a écrit des relations de voyage sous le nom d'*Histoire de la Nouvelle-France*. (1570-1630).—*crédule*: qui croit facilement. Le contraire? *incrédule*.—*Charlevoix*: missionnaire jésuite (1682-1761), écrivit une *histoire générale de la Nouvelle-France*. Son récit s'arrête à 1731.—*devraient*: donnez les temps primitifs: *devoir, devant; dû, due, dus; je dois, tu dois, il doit; je dus, tu dus, il dut; je devrai, tu devras, il devra*.

Récitation

PETIT ÉCOLIER

Petit garçon qui te rends à l'école,
Cueillant les fleurs et battant les buissons,
Le temps qu'on perd est du bien qu'on se vole;

Petit garçon, songe à la parabole:
Sans le bon gram pas de bonnes moissons.

Cet alphabet sur lequel tu sommeilles,
Ce crayon noir qui te semble odieux,
C'est la clé d'or du pays des merveilles.
Petit garçon, l'erreur vient des oreilles,
La vérité suit le chemin des yeux.

Pour vivre, il faut produire, acheter,
vendre;
Nul aujourd'hui ne compte sur ses doigts;
Que sauras-tu, ne voulant rien apprendre?

Petit garçon, l'homme doit se défendre,
Il est des loups ailleurs que dans les bois.

Des gens viendront qui, te voyant t'ins-
truire,
Se récrieront: « On en sait trop toujours,
« Bien labourer vaut autant que bien
lire. »

Petit garçon, à ces gens tu peux dire:
« Un bon écrit vaut mieux qu'un sot
discours. »

D'autres voudront, dans leur orgueil fa-
cile,

Effacer Dieu de ton cœur obscurci,
Ils railleront ta prière docile.

Petit garçon, cite leur l'Evangile.
La vieille Eglise est une école aussi.

PAUL DÉROULEDE.

Rédaction

NOUVELLES DE CHEZ NOUS

I. Parlez à un frère absent de la récolte de cette année.—II. Donnez-lui des nouvelles de la maison.

DÉVELOPPEMENT

Mon cher Henri,

Je sais combien tu aimes à te tenir au courant de toutes nos petites affaires de

famille; je pense donc t'intéresser en te parlant de la récolte de cette année, puisque maintenant nos terres sont dépeuplées de leurs richesses et prêtes à entrer dans le grand repos de l'hiver.

I. Les blés ont donné un très bon rendement; ils sont de belle qualité et abondants. Les patates ont produit moins.

II. Papa, maman, notre petite sœur vont très bien, mais les fatigues de ces derniers temps ont influé sur la santé de

grand-père d'une manière fâcheuse. Il s'est surmené, et ses forces l'ont trahi; toutefois, le docteur pense qu'avec de bons soins, il redeviendra gai et alerte, comme nous aimons tant à le voir.

Le domestique, Jean Bernier, n'est plus à la maison. Après bien des hésitations, papa s'est décidé à le remercier de ses services. Il s'était mis à boire et ne voulait supporter aucune observation.

Telles sont, mon cher Henri, les nouvelles du logis où ta présence manque à tous. On me charge de te le dire, en t'envoyant les meilleurs souvenirs d'affection.

Ton frère,

JEAN.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

1

SCÈNE DE LA CAMPAGNE

Nous marchions à grands pas. Célestin et moi, quand le tintement d'une clochette fit vibrer la forêt, comme le *cri métallique* de ce petit oiseau qui chaque soir, salue le soleil couchant. Célestin dit:—C'est le bon Dieu.

La petite cloche sonnait de temps en temps, à l'approche des habitations, pour inviter les gens à *s'agenouiller*. Deux voitures s'engageaient dans le chemin du moulin, sous la forêt. Dans la première, un *seul homme*, le sonneur; dans la seconde, le cocher et le prêtre. Le prêtre, profondément recueilli portait sur sa poitrine dans une *custode* d'or, le *suprême Viatique*. Dès qu'il nous aperçut, le sonneur fit tinter la clochette deux ou trois fois, en l'agitant au bout de son bras, et il secoua les *guides* sur la croupe de son cheval. C'était Jean Taillon. Il aimait à «rouler.» Son cheval l'occupait plus que le bon Dieu, bien sûr. Je lui criai:—Pour qui?

—Pour la petite Lépire.

L'autre voiture arrivait: celle du bon Dieu. Nous nous agenouillâmes sur le bord du chemin, dans la poussière, saluant *tête nue* le divin Voyageur. Quand nous fîmes debout, les voitures descendaient la côte de la rivière dans un sable *mouvant* et chaud, au milieu des sapins odorants.

PAMPHILE LEMAY.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*forêt*: pourquoi l'accent? autrefois on écrivait *forest*; l'accent circonflexe indique toujours une orthographe modifiée par la suppression de quelque lettre: *côte* (côte), *accoster*; *âme* (de *anima*), *animer*; etc.—*cri métallique*: comment un cri peut-il être *métallique*? en ressemblant au son d'un instrument de métal, trompette, cornet, etc.—*s'agenouiller*: donnez d'autres expressions par lesquelles on pourrait remplacer ce mot: *se mettre à genoux*, *se prosterner*, etc.—Dans la première, un *seul homme*: que manque-t-il dans cette proposition? Elle est elliptique, il manque le verbe *était* ou *se trouvait*... Il en est de même dans la proposition suivante.—*custode*: qu'est-ce que cela? une petite boîte d'or ou d'argent doré dans laquelle le prêtre porte le saint Viatique aux malades. Ce mot vient du latin et signifie *gardienn*; on le donne au supérieur dans certains ordres religieux, il est alors masculin.—*Suprême Viatique*: remplacez ces deux mots par d'autres: *sainte hostie*. Que veut dire *Viatique*? du latin *via* (chemin); provision pour le voyage.—*guides*: quel genre? féminin. Ce mot est-il quelquefois masculin? oui, un homme qui conduit un autre est un *guide*; un livre de renseignements pour voyager est un *guide*. Remplacez ce mot dans la phrase du texte: *rênes*.—«rouler»: pourquoi les guillemets que l'auteur emploie? pour montrer que l'expression quoique usitée, n'est pas absolument exacte. Elle veut dire ici *voyager en voiture*. Les guillemets signifient *comme on dit*.—*tête nue*: intervertissez: *nu-tête*, un trait d'union et pas d'accord de l'adjectif.—*mouvant*:

donnez des mots de la même famille : *mouvement, motion, motif, émouvoir, émotion, commotion*, etc.—Indiquez tous les *verbes* de la dictée, leurs modes, temps, personnes, nombre; recherche des sujets, compléments.

ANALYSE

Le prêtre, profondément recueilli, portait sur sa poitrine, dans une custode d'or, le Suprême Viatique.

Une seule proposition.

1° Sujet: *Le prêtre*, profondément recueilli.

2° Verbe: *portait*.

3° Compléments: *le suprême Viatique*, (compl. direct).

sur sa poitrine, (compl. circ. où? sur sa poitrine.)

dans une custode d'or, (compl. circ. de enfermée sous-entendu.)

REMARQUE.—En réalité, dans une *custode d'or* n'est pas complément de *portait* mais plutôt du mot *enfermée* sous-entendu après *viatique*.

La phrase ainsi comprise, il n'y a plus de difficulté pour l'analyse grammaticale.

II

LE ROI SAINT LOUIS

Roi, il est le modèle des rois; chrétien, il est le modèle de tous les hommes. Quel exemple pour nous! Il est humble dans le sein de la grandeur; et nous, hommes vulgaires, nous sommes enflés de vanité et

d'orgueil! Il est roi, et il est humble; c'est beaucoup pour les moindres particuliers d'être modestes; mais quelle différence entre la modestie et l'humilité! Saint Louis secourt les pauvres; tous les païens l'ont fait; mais il s'abaisse devant eux; il est le premier des rois qui les ait servis. C'est là ce que la morale païenne n'avait pas seulement imaginé. Toutes les vertus humaines étaient chez les anciens; les vertus divines ne sont que chez les chrétiens. Voir d'un même œil la couronne et les fers, la santé et la maladie, la vie et la mort; faire des choses admirables et craindre d'être admiré; n'avoir dans le cœur que Dieu et son devoir; n'être touché que des maux de ses frères; être toujours en présence de son Dieu; n'entreprendre, ne réussir, ne souffrir, ne mourir que pour lui, voilà saint Louis, voilà le héros chrétien, toujours grand et toujours simple, toujours s'oubliant lui-même.

VOLTAIRE.

QUESTIONS.—1. Analysez ces mots : *hommes vulgaires*.

Qu'est-ce qu'un homme vulgaire?

2. Quelle différence y a-t-il entre la *modestie* et l'*humilité*?

3. Temps et mode du verbe *ait servis*. Quelle est la nature du mot *les* devant *ait servis*?

4. Analysez le mot *toujours*. De quoi est-il composé?

Composition

« ON RECUEILLE CE QUE L'ON A SEMÉ »

Développez cette pensée en l'appliquant à votre position.

DÉVELOPPEMENT

Le laboureur sème du blé, il récoltera du blé c'est infailible; le sens propre de ce proverbe ne présente aucune difficulté; la récolte du cultivateur est en rapport avec ses semences. Mais au sens figuré, que signifient ces paroles: « On recueille toujours ce qu'on a semé? » Quelques mots suffisent pour résumer tout

le développement que comporte cette pensée: on reçoit en proportion du travail qu'on a fourni.

Que font l'enfance et la jeunesse? elles préparent. Printemps de la vie, elles imitent le printemps de la nature et marquent l'éclosion de ce qui est beau, pur, bon. Toute chose créée par Dieu a un but à remplir; le petit bourgeon de mars doit devenir le vert rameau; le petit enfant se transformer en jeune homme. L'un et l'autre accomplissent un travail prévu par la Providence et, en quelque sorte, indépendant de leur volonté. Mais ici s'arrête la similitude; à sa créature

d'élection, Dieu a donné une intelligence, un cœur, une âme; il lui a imposé, par conséquent, une mission plus lourde; et il semble que ce soit lui qui a murmuré: « Tu recueilleras toujours ce que tu as semé. »

Que doit donc semer l'enfant? Une bonne herbe, celle qui produit toutes les merveilles! Le travail. S'il est écolier docile et attentif, écoutant les leçons des maîtres, donnant au jeu ce qu'on lui permet et au travail tout ce qu'on lui demande, il franchira les différents écueils de la vie d'études avec honneur, avec succès. La réussite aux différents examens

qui couronnent les études sera la récompense de son travail. Il récoltera de bons fruits parce qu'il aura semé de bon grain. Le paresseux, qui a gaspillé son temps, s'étonnera un jour que tant d'années se soient écoulées et qu'il soit resté aussi nul; il passe inaperçu, quelquefois dédaigné; il se sent inférieur aux autres; par sa faute il a compromis son avenir. Il récolte aujourd'hui les fruits amers de sa paresse....

ENSEIGNEMENT SPECIAL

ANTI-ALCOOLISME

D'CTEE

L'alcool brûlé

L'ALCOOL EST UN IRRITANT ÉNERGIQUE

Pris à l'intérieur, à l'état de pureté, c'est un poison vif et corrosif, qui, même à dose assez modérée, provoque dans l'estomac et les intestins une inflammation qui peut aller jusqu'à la destruction de la muqueuse, et détermine la mort en très peu de temps. Ce fait a été plus d'une fois démontré par des expériences faites sur des animaux dans l'estomac desquels on avait ingéré une certaine quantité d'alcool pur.

Étendu d'eau, son action est beaucoup moins violente. Toutefois, il agit encore comme irritant. Il annonce son arrivée dans l'estomac par une stimulation énergique, suivie d'une augmentation rapide des sécrétions de ce viscère. Il agit comme poison toxique. Il ne peut, à ce titre, être introduit dans le système sans y apporter le désordre. C'est en outre un poison traître: il cache, dès le début, son action délétère sous des apparences bienfaisantes. En recevant l'hospitalité que lui donne cordialement le buveur, il commence par lui faire éprouver une sensation de bien-être, mais c'est pour s'infiltrer dans tous les quartiers de l'économie, y faire un travail de destruction.

Problèmes anti-alcooliques

1. Dans un asile des États-Unis, on a fait les relevés suivants:

En 1908: 354 admissions, 142 cas de folie par l'alcool.

En 1909: 378 admissions, 174 cas de folie par l'alcool.

Dans chaque cas, combien cela fait-il pour cent et combien cela fait-il pour cent en tout?

Solutions $142 \div 354 = 0.40 = 40\%$. *Rép.* dans le 1er cas.

$174 \div 378 = 0.46 = 46\%$. *Rép.* dans le 2e cas.

$354 + 378 = 732$; $142 + 174 = 316$.

$316 \div 732 = 0.43 = 44\%$.

Agriculture

LE BLÉ ET LE PAIN

Le cultivateur sème le blé, après avoir labouré la terre et étendu du fumier. L'humidité du sol et la chaleur font sortir de la terre une plante faible qui devient plus tard une tige forte. A la partie supérieure de la tige il se forme un épi qui contient des graines de blé. Quand le blé est récolté, le meunier le convertit en farine. Le boulanger délaye la farine avec de l'eau et en fait de la pâte. La pâte bien pétrie et coupée en morceaux est mise ensuite au four. La chaleur la cuit, et l'on obtient ainsi du pain. De toutes les nourritures, le pain est la plus saine et la plus nécessaire à la vie.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—Qui fait venir le blé? Quels travaux exige la culture du blé? Que devient le blé récolté? Dites les différentes opérations du boulanger pour obtenir le pain.—*Meunier*: celui qui dirige un moulin.—*Convertit*: le change, le transforme en farine.—*Délaye*: le détrempe dans l'eau.

EXERCICES.—Trouver sujets et compléments de *font sortir*. Quelle espèce de proposition est: *qui devient plus tard une tige forte?—Il se forme un épi*; rôle de *il* et de *épi*.—Plus tard, plus tôt,—une tige forte, une tige faible.—Convertir du blé en farine, convertir un pêcheur;—pervertir.—Pain, panier, panetier, paneterie, panade, panification.

Problèmes Agricoles

1. En admettant que la ration (1) totale d'un cheval de moyenne taille soit de 4 livres de foin sec de prairie pour 100 livres de son poids, quelle quantité de foin faut-il à un cultivateur pour nourrir, pendant sept mois, exclusivement avec du foin, 5 chevaux du poids moyen de 1200 livres?

(1) *Ration*.—Quantité d'aliments qu'un animal consomme par jour.

Solution: $(4 \times 1200 \times 5 \times 365) \div 100 = 87600$ livres; foin nécessaire pour 5 chevaux pendant une année.

$(87600 \div 7) \div 12 = 51100$ livres = 511 quintaux, foin nécessaire pour 5 chevaux pendant 7 mois.

2. Cinquante livres d'avoine, ou 200 livres de paille de blé, fournissent l'équivalent (1) nutritif de 100 livres de foin. D'après les conditions du problème précédent, si le cultivateur ne peut disposer que de 208 quintaux de foin et de 104 quintaux de paille de froment quelle quantité d'avoine devra-t-il donner à ses 5 chevaux.

(1) *Equivalent nutritif*.—Aliment qui nourrit autant qu'un autre.

Solution: Les 104 quintaux de paille sont l'équivalent de 52 quintaux de foin. Le fourrage dont dispose le cultivateur a donc la même valeur que $208 + 52 = 260$ quintaux de foin. Comme ses chevaux ont besoin de 511 quintaux de foin, il lui manque $511 - 260 = 251$ quintaux de foin.

Ces 251 quintaux de foin devront être remplacés par de l'avoine.

Puisque 50 livres d'avoine sont l'équivalent nutritif de 100 livres de foin, 100 quintaux de foin sont l'équivalent de 50 quintaux d'avoine.

100 quintaux foin = 50 quintaux d'avoine,

1 quintal foin = $\frac{50}{100}$ de quintal d'avoine,

251 quintaux avoine = $\frac{50}{100} \times 251 = \frac{251}{2} = 125\frac{1}{2}$ quintaux d'avoine. *Rép.*

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

1. Trouvez le sixième d'un pied. *Rép.* $\frac{1}{6}$ de pied, 2 pouces.
2. Trouvez le $\frac{1}{6}$ de 1. *Rép.* $\frac{1}{6}$.
3. Trouvez le sixième de deux pieds. *Rép.* $\frac{2}{6}$ de pied, 4 pouces.
4. Trouvez le sixième de 2. *Rép.* $\frac{2}{6} = \frac{1}{3}$.
5. Trouvez le sixième de trois pieds. *Rép.* $\frac{3}{6}$ de pied, 6 pouces.
6. Trouvez le sixième de 3. *Rép.* $\frac{3}{6} = \frac{1}{2}$.
7. Trouvez le sixième de 4 pieds. *Rép.* $\frac{4}{6}$ de pied, 8 pouces.
8. Trouvez le sixième de 5 pieds. *Rép.* $\frac{5}{6}$ de pied, 10 pouces.
9. Trouvez le sixième de 6 pieds. *Rép.* $\frac{6}{6}$ de pied, 1 pied; 12 pouces.
10. Trouvez le sixième de 6. *Rép.* $\frac{6}{6} = 1$.
11. Trouvez le sixième de 7 pieds. *Rép.* $\frac{7}{6}$ de pied, 1 pied $\frac{1}{6}$.
12. Trouvez le sixième de 7. *Rép.* $\frac{7}{6} = 1\frac{1}{6}$.
13. Trouvez le sixième de 8 pieds. *Rép.* $\frac{8}{6}$ de pied, 1 pied $\frac{2}{6}$, 1 pied $\frac{1}{3}$.
14. Trouvez le sixième de 8. *Rép.* $\frac{8}{6} = 1\frac{2}{6} = 1\frac{1}{3}$.
15. Trouvez le sixième de 9 pieds. *Rép.* $\frac{9}{6}$ de pied, 1 pied $\frac{3}{6}$, 1 pied $\frac{1}{2}$.
16. Trouvez le sixième de 9. *Rép.* $\frac{9}{6} = 1\frac{3}{6} = 1\frac{1}{2}$.
17. Trouvez le sixième de 10 pieds. *Rép.* $\frac{10}{6}$ de pied, 1 pied $\frac{4}{6}$, 1 pied $\frac{2}{3}$.
18. Trouvez le sixième de 10. *Rép.* $\frac{10}{6} = 1\frac{4}{6} = 1\frac{2}{3}$.
19. Trouvez le sixième de 11 pieds. *Rép.* $\frac{11}{6}$ de pied, 1 pied $\frac{5}{6}$.
20. Trouvez le sixième de 11. *Rép.* $\frac{11}{6} = 1\frac{5}{6}$.
21. Trouvez le sixième de 12. *Rép.* $\frac{12}{6} = 2$.
22. Trouvez le sixième de 14. *Rép.* $\frac{14}{6} = 2\frac{2}{6} = 2\frac{1}{3}$.
23. Trouvez le sixième de 17. *Rép.* $\frac{17}{6} = 2\frac{5}{6}$.
24. Trouvez le sixième de 40. *Rép.* $\frac{40}{6} = 6\frac{4}{6} = 6\frac{2}{3}$.
25. Trouvez le sixième de 45. *Rép.* $\frac{45}{6} = 7\frac{3}{6} = 7\frac{1}{2}$.

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Dans une division, 7 étant le diviseur et 9 le quotient quel est le dividende? *Rép.* Le dividende contient le diviseur 7, 9 fois, donc il doit être égal à 9 fois 7 = 63.
2. Si l'on a le diviseur et le quotient d'une division sans reste, comment obtient-on le dividende? *Rép.* On obtient le dividende d'une division sans reste en multipliant le diviseur par le quotient.
3. Dans une division 132 étant le dividende et 12 le quotient, quel est le diviseur inconnu et l'autre le quotient 12. Donc le diviseur cherché est le nombre qui étant multiplié par le quotient 12 donne pour produit 132, c'est-à-dire $132 \div 12 = 11$.
4. Si on a le dividende et le quotient d'une division sans reste, comment obtient-on le diviseur? *Rép.* On obtient le diviseur d'une division sans reste en divisant le dividende par le quotient.
5. Une personne charitable a partagé sa fortune ainsi qu'il suit: \$6942.47 à l'hôpital; \$3057.53 à la société St-Vincent de Paul; \$678.91 à la fabrique de l'église et le reste à 16 membres de sa famille. Sachant que chacun de ceux-ci a reçu \$5737.80, on demande quelle était la fortune totale de cette personne.
Solution: $\$6942.47 + \$3057.53 + \$678.91 + (\$5737.89 \times 16) = \$6942.47 + \$3057.53 + \$678.91 + \$91806.24 = \$102485.15$. *Rép.*
6. Un libraire achète 18 douzaines de livres à raison de \$0.52 le volume, on lui en donne 13 pour 12. Il les revend \$0.68, quel est son gain?
Solution: $\$0.52 \times 12 = \6.24 , le prix d'achat d'une douzaine de livres, ou plutôt de 13 livres.
 $\$6.24 \times 18 = \112.32 , le coût des 18 douzaines.
 $18 \times 13 = 234$, le nombre de livres achetés.

$\$0.68 \times 234 = \159.12 , le prix de vente des 234 livres.

$\$159.12 - \$112.32 = \$46.80$, le gain. *Rép.*

Autre solution: $\$0.68 \times 13 = \8.84 , le prix de vente d'une douzaine de volumes.

$\$0.52 \times 12 = \6.24 , le coût d'une douzaine.

$\$8.84 - \$6.24 = \$2.60$, le gain sur 1 douzaine.

$\$2.60 \times 18 = \46.80 , le gain. *Rép.*

7. Un cultivateur possède 765 moutons qu'il veut vendre \$3670.81. Il en vend d'abord 389 à \$4.13 la pièce. Combien doit-il vendre chacun de ceux qui lui restent?

$\$4.13 \times 389 = \1606.57 , ce que rapporte la vente des 389 moutons;

$765 - 389 = 376$, moutons qui restent.

$\$3670.81 - \$1606.57 = \$2064.24$, ce que doit rapporter la vente des 376 moutons qui restent.

$\$2064.24 \div 376 = \5.49 . *Rép.*

8. Une ouvrière gagne \$0.93 par jour. Elle ne travaille que 197 jours par an et parvient néanmoins à économiser \$29.91 par an. Combien dépense-t-elle par jour?

Solution: $\$0.93 \times 197 = \183.21 , ce qu'elle gagne dans 1 an.

$\$183.21 - \$29.91 = \$153.30$, ce qu'elle dépense dans 1 an.

$\$153.30 \div 197 = \0.78 , ce qu'elle dépense par jour. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Quatre sœurs achètent une pièce de toile; la 1^{ère} en prend les $\frac{4}{15}$, la 2^e les $\frac{2}{9}$, la 3^e le tiers du reste et la 4^e le reste. Quelles sont les parts de la 3^e et de la 4^e?

La longueur de la pièce de toile étant de $202\frac{1}{2}$ verges et la verge coûtant \$0.47, on demande combien chaque sœur a de verges et quelle somme elle a payée?

Solution: $\frac{4}{15} + \frac{2}{9} = \frac{12}{45} + \frac{10}{45} = \frac{22}{45}$.

$\frac{45}{45} - \frac{22}{45} = \frac{23}{45}$, ce qui reste de la pièce après que les deux premières sœurs ont pris leurs parts.

$\frac{1}{3}$ de $\frac{23}{45} = \frac{23}{135}$, part de la 3^e sœur.

$\frac{2}{3}$ de $\frac{23}{45} = \frac{46}{135}$, part de la 4^e sœur.

La 1^{ère} sœur a $\frac{4}{15}$ de $202\frac{1}{2} = \frac{4}{15}$ de $405/2 = 54$ verges.

$\$0.47 \times 54 = \25.38 . *Rép.*

La 2^e sœur a $\frac{2}{9}$ de $202\frac{1}{2} = \frac{2}{9}$ de $405/2 = 45$ verges. *Rép.*

$\$0.47 \times 45 = \21.15 . *Rép.*

La 3^e sœur a $\frac{23}{135}$ de $405/2 = \frac{60}{2} = 34\frac{1}{2}$ verges. *Rép.*

$\$0.47 \times 34\frac{1}{2} = \$16.21\frac{1}{2}$. *Rép.*

La 4^e sœur a $\frac{46}{135}$ de $405/2 = 69$ verges. *Rép.*

$\$0.47 \times 69 = \32.43 . *Rép.*

2. Quel changement fait-on subir à la fraction $\frac{5}{8}$ si on multiplie son numérateur par 4? La fraction devient $\frac{20}{8} = 2\frac{1}{2}$; elle est devenue 4 fois plus forte. Ainsi multiplier le numérateur d'une fraction par un nombre entier multiplie cette fraction par le nombre entier.

Quel changement fait-on subir à la fraction $\frac{5}{8}$ si on divise son dénominateur par 4? La fraction devient $\frac{5}{2} = 2\frac{1}{2}$; elle est devenue 4 fois plus forte: ainsi diviser le dénominateur d'une fraction par un nombre entier multiplie cette fraction par le nombre entier: en résumé on peut multiplier une fraction par un nombre entier de deux manières différentes en multipliant le numérateur par le nombre entier ou en divisant le dénominateur par le nombre entier.

3. Des deux procédés que nous venons d'indiquer pour multiplier une fraction par un nombre entier, quel est celui qui ne peut pas être employé toujours. Quand ne peut-il être employé? *Rép.* Le dernier. Il ne peut être employé lorsque le dénominateur ne contient pas le nombre entier, employé comme diviseur, exactement.

4. Le $\frac{1}{8}$ d'un nombre est 3, quel est ce nombre?

Solution: $\frac{1}{8} = 3$

$\frac{8}{8} = 3 \times 8 = 24$. *Rép.*

5. Quel est le nombre dont les $\frac{5}{8}$ égalent 15?

$$\text{Solution: } \frac{5}{8} = 15$$

$$\frac{1}{8} = \frac{15}{5}$$

$$\frac{8}{8} = 15 \times \frac{8}{5} = 24. \text{ Rép.}$$

6. Un tisserand fait $\frac{3}{8}$ de verge de toile par heure, et son camarade en fait en 12 jours de 9 heures?

Solution: $\frac{3}{8}$ et $\frac{4}{9}$ convertis en d'autres fractions ayant le même dénominateur deviennent $\frac{27}{72}$ et $\frac{32}{72}$. Ainsi dans 1 heure le premier fait $\frac{27}{72}$ de verge et le deuxième fait $\frac{32}{72}$. Le deuxième travaille plus vite que le premier. Dans 1 heure de 9 heures, il fait $\frac{5}{72} \times 9 \times 12 = 7$ verges $\frac{1}{2}$ de plus que le premier.

7. Partagez \$72 entre 2 personnes de manière que la 1ère ait une somme égale aux $\frac{3}{5}$ de la part de la 2de.

Solution: $\frac{5}{5}$ de la part de la 2de = la part de la 2de.

$\frac{3}{5}$ de la part de la 2de = la part de la 1ère.

$\frac{5}{5}$ de la 2de + $\frac{3}{5}$ de la 2de = $\frac{8}{5}$ de la 2de = \$72.

$$\frac{1}{5} \text{ " " " " } = \frac{72}{8}$$

$$\frac{3}{5} \text{ " " " " } = 72 \times \frac{3}{8} = \$27, \text{ la 1ère. Rép.}$$

$$\frac{5}{5} \text{ " " " " } = 72 \times \frac{5}{8} = \$45, \text{ la 2de. Rép.}$$

8. Un ouvrier gagne \$1.80 en 10 heures, combien en 4 heures $\frac{3}{8}$?
Solution: $(1.80 \div 10) \times 4 \times \frac{3}{8} = 1.80 \div 10 \times \frac{35}{8} = 0.18 \times \frac{35}{8} = \frac{315}{4} = \0.7875 . Rép.

9. Indiquez des fractions plus grandes que $\frac{3}{8}$ et qui aient le même numérateur.
 Rép. $\frac{3}{7}, \frac{3}{6}, \frac{3}{4}$.

10. Partagez \$492 entre A et B de manière que les $\frac{3}{5}$ de la part d'A égalent les $\frac{4}{7}$ de celle de B.

Solution: $\frac{3}{5}$ d'A = $\frac{4}{7}$ de B.

$$\frac{1}{5} \text{ d'A} = \frac{4}{7} \div 3 \text{ de B.}$$

$$\frac{5}{5} \text{ d'A} = \frac{4}{7} \times \frac{5}{3} = \frac{20}{21} \text{ de B.}$$

$$\frac{21}{21} \text{ de B} + \frac{20}{21} \text{ de B (c-à-d la part d'A)} = \$492.$$

$$\frac{41}{21} \text{ de B} = \$492$$

$$\frac{1}{21} \text{ de B} = \$492 \div 41$$

$$\frac{20}{21} \text{ de B} = \$492 \times \frac{20}{41} = \$240, \text{ part d'A. Rép.}$$

$$\frac{21}{21} \text{ de B} = \$492 \times \frac{21}{41} = \$252 \text{ part de B. Rép.}$$

Autre solution: Soit \$12 les $\frac{3}{5}$ de la part d'A et les $\frac{4}{7}$ de celle de B. Nous avons pris le plus petit nombre qui contient exactement 3 et 4 les numérateurs des deux fractions..

$$\frac{3}{5} \text{ d'A} = \$12$$

$$\frac{5}{5} \text{ d'A} = \$12 \times \frac{5}{3} = \$20, \text{ la part d'A par supposition.}$$

$$\frac{4}{7} \text{ de B} = \$12$$

$$\frac{7}{7} \text{ de B} = \$12 \times \frac{7}{4} = \$21, \text{ la part de B par supposition.}$$

$$\$20 + \$21 = \$41, \text{ la somme totale par supposition.}$$

A prend \$20 sur un total de \$41; donc il a droit aux $\frac{20}{41}$ du tout, c'est-à-dire de \$492 = \$240.

B prend \$21 sur un total de \$41; donc il a droit aux $\frac{21}{41}$ du tout c'est-à-dire de \$492 = \$252.

REGLES DE L'UNITE. POURCENTAGE, ETC.

1. Quel est l'intérêt de \$4562.50, à 5%, pour 4 ans, 10 mois, 17 jours?

$$\$4562.50 \times 0.05 = \$228.125, \text{ l'int. pour 1 an.}$$

$$228.125 \times 4 = \$912.50, \text{ l'int. pour 4 ans.}$$

$$8 \text{ mois} = \frac{1}{6} \text{ de 4 ans} = 152.08\frac{1}{3}, \text{ " " 4 mois.}$$

$$2 \text{ mois} = \frac{1}{4} \text{ de 8 mois} = 38.02\frac{1}{2}, \text{ " " 2 mois.}$$

$$17 \text{ jours} = \frac{17}{365} \text{ de 1 an} = \frac{17}{365} \text{ de } \$228.125 = 10.62\frac{1}{2}, \text{ " " 17 jours.}$$

$$\text{Rép. } \$1113.22\frac{11}{12} \text{ " " 4 ans, 10}$$

mois, 17 jours.

2. Quel capital faut-il prêter, à 5% pendant 4 ans, 10 mois, 17 jours pour que l'intérêt soit de $\$1113.22^{11}/12$?

Solution: $\$1 \times 0.05 = \0.05 , l'int. de $\$1$ pour 1 an.

$\$0.05 \times 4 = \0.20 , l'int. de $\$1$ pour 4 ans.

8 mois = $\frac{1}{6}$ de 4 ans = $\$0.0333333$, " de $\$1$ " 8 mois

2 " = $\frac{1}{4}$ de 8 mois = 0.0083333 , " de $\$1$ " 2 "

17 jrs = $\frac{17}{365}$ de 1 an = $\frac{17}{365}$ de $\$0.05 = 0.00233$, " de $\$1$ " 17 jours.

$\$0.2439966$, l'int. de $\$1$ pour 4 ans.

Pour recevoir $\$0.2439966$ d'intérêt, il faut prêter $\$1$; pour recevoir $\$1113.22^{11}/12$ ou $\$1113.22916$, il faut prêter autant de fois $\$1$ qu'il y a de fois $\$0.2439966$ dans $\$1113.22916$.

$\$1113.22916 \div 0.2439966 = \4562.48 . *Rép.*

3. Quel capital faut-il prêter, à 5% pendant 4 ans, 10 mois, 17 jours pour que le capital avec les intérêts réunis forme une somme de $\$5675.72^{11}/12$?

Solution: $\$1$ à 5% pendant 4 ans, 10 mois, 17 jours rapporte $\$0.2439966$ d'intérêt.

Avec les intérêts réunis $\$1$ deviendra $\$1 + \$0.2439966 = \$1.2439966$. Donc il faut prêter autant de fois $\$1$ qu'il y a de fois $\$1.2439966$ dans $\$5675.72^{11}/12$.

$\$5675.7291667 \div 1.2439966 = \4562.50 . *Rép.*

4. A quel taux faut-il prêter $\$4562.48$, pendant 4 ans, 10 mois, 17 jours, pour que l'intérêt soit de $\$1113.22^{11}/12$?

Solution: $\$4562.50 \times 0.01 = \45.625 , l'int. à 1% pour 1 an.

$\$45.625 \times 4 = \182.50 , l'int. à 1%, pour 4 ans.

8 mois = $\frac{1}{6}$ de 4 ans = $30.41^{2}/3$

2 " = $\frac{1}{4}$ " 8 mois = $7.60^{6}/12$

17 jours = $\frac{17}{365}$ de 1 an = $\frac{17}{365}$ de $\$45.625 = 2.12^{1}/2$

$\$222.64^{7}/12$, int. à 1% pour 4

ans, 10 mois, 17 jours.

Le taux sera d'autant de fois 1% qu'il y a de fois $\$222.64^{7}/12$ dans $\$1113.22^{11}/12$.

$\$1113.22^{11}/12 \div 222.64^{7}/12 = 5\%$. *Rép.*

5. Pendant combien de temps faut-il placer $\$4562.50$, à 5% pour avoir $\$1113.22^{11}/12$ d'intérêt?

$\$4562.50 \times 0.05 = \228.125 , l'int. pour 1 an.

Pour chaque somme de $\$228.125$ d'intérêt reçu, le capital est resté placé pendant 1 an.

$\$1113.22917 \div 228.125 = 4$ ans, 10 mois, 17 jours. *Rép.*

RÈGLE D'ESCOMPTE

Dans le commerce il arrive souvent que l'acheteur, au lieu de payer la marchandise immédiatement, remet au vendeur un *billet*, par lequel il s'engage à payer le prix de la marchandise dans 1 mois, dans 2 mois, dans 3 mois, ou, comme on dit encore, à 30 jours, à 60 jours, à 90 jours, quelquefois à une plus longue échéance.

Ces billets se nomment *billets à ordre*.

Si le vendeur qui a reçu ce billet a besoin d'argent immédiatement, il va le *négo-cier*, c'est-à-dire le faire *escompter*, chez un banquier; pour cela, il remet le billet au banquier, qui lui donne en échange la somme d'argent portée sur le billet, moins l'intérêt de cette somme pour le temps qui s'écoulera jusqu'à l'échéance.

La retenue que fait le banquier se nomme *l'escompte*.

Ainsi *l'escompte* est la retenue faite sur une somme payée avant l'échéance.

NOTE.—Les problèmes d'escompte se résolvent de la même manière que les problèmes relatifs aux règles d'intérêt.

L'échéance.—L'échéance d'un billet à ordre tombe trois jours après le terme mentionné sur le billet. Ainsi un billet à 3 mois n'est payable que dans 3 mois et 3 jours; un billet à 60 jours n'est payable que dans 63 jours, etc. Les trois jours ajoutés au terme sont appelés jours de grâce.

ALGÈBRE

1. Une personne qui possédait \$24000 a employé une partie de cette somme à l'acquisition d'une maison. Elle a placé un tiers de ce qui lui restait à raison de 4%, les deux autres tiers à raison de 5%, et elle tire de ces deux parties un revenu de \$784. Quel est le prix de la maison et quelles sont les sommes placées aux taux de 4% et de 5%?

Solution: Soit $300x$ le prix de la maison.

Alors $\$24000 - 300x$ le reste.

$\frac{1}{3}$ de $(\$24000 - 300x) = \$8000 - 100x$, la somme placée à 4%.

$(\$8000 - 100x) \frac{4}{100} = \$320 - 4x$, le revenu de la somme placée à 4%.

$\frac{2}{3}$ de $(\$24000 - 300x) = \$16000 - 200x$, la somme placée à 5%.

$(\$16000 - 200x) \frac{5}{100} = \$800 - 10x$, le revenu de la somme placée à 5%.

$\$320 - 4x + \$800 - 10x = \$784$.

Rassemblant et transposant, on a :

$$-4x - 10x = 784 - 320 - 800.$$

$$-14x = -336$$

Multipliant par *moins* 1, on a :

$$14x = 336$$

$$\text{d'où } x = \frac{336}{14} = 24.$$

et $300x = \$24 \times 300 = \7200 , prix de la maison. *Rép.*

$\$320 - 4x = \$320 - (4 \times 24) = \$320 - \$96 = \$224$, le revenu de la somme à 4%. *Rép.*

$\$800 - 10x = \$800 - (10 \times 24) = \$800 - \$240 = \$560$, le revenu de la somme à 5%. *Rép.*

$8000 - 100x = 8000 - (24 \times 100) = 8000 - 2400 = \5600 , somme placée à 4%. *Rép.*

$16000 - 200x = 16000 - (24 \times 200) = 16000 - 4800 = \11200 , somme placée à 5%. *Rép.*

2. Trois personnes, A, B, C, se partagent une certaine somme. A en prend la moitié moins \$30; B en prend le tiers moins \$10, et C en prend le quart plus \$8. Combien chacune reçoit-elle?

Solution: Soit $12x$ la somme totale.

Alors $6x - \$30$, la part de la 1^{ère}.

$4x - \$10$, la part de la 2^e.

$3x + \$8$, la part de la 3^e.

$$6x - 30 + 4x - 10 + 3x + 8 = 12x$$

Rassemblant et transposant, on a :

$$6x + 4x + 3x - 12x = 30 + 10 - 8$$

$$x = 32$$

$12x = 32 \times 12 = \$384$, la somme totale.

$6x - 30 = (6 \times 32) - 30 = \162 , la part d'A. *Rép.*

$4x - 10 = (4 \times 32) - 10 = \118 , la part de B. *Rép.*

$3x + 8 = (3 \times 32) + 8 = \104 , la part de C. *Rép.*

3. Si A avait \$36 de plus, il aurait trois fois autant que B; mais si B avait \$5 de moins, il aurait la moitié moins que A. Combien chacun a-t-il?

Solution: Soient x l'argent d'A et y celle de B.

$$x + 36 = 3y \quad \dots \quad (1)$$

$$\text{Transposant, on a: } \frac{x}{2} = y - 5 \quad \dots \quad (2)$$

$$x - 3y = -36 \quad \dots \quad (3)$$

$$\frac{x}{2} - y = -5 \quad \dots \quad (4)$$

$$\text{Multipliant (4) par 2, on a: } x - 2y = -10 \quad \dots \quad (5)$$

$$\text{Soustrayant (3) de (5), on a: } y = 26 \quad \dots \quad (6)$$

$$\text{Substituant 26 la valeur de } 3y \text{ à } 3y \text{ dans (3), on a: } x - 78 = -36 \quad \dots \quad (7)$$

$$\text{Transposant: } x = 78 - 36 = 42. \quad \text{Rép.}$$

4. Trouvez un nombre de deux chiffres, sachant que la somme des chiffres est égale à 13, et que la différence entre ce nombre et le nombre renversé est égale à 9.

Solution : Soient x le chiffre des dizaines et y le chiffre des unités.

$10x + y$, le nombre.

$10y + x$, le nombre renversé.

$$\begin{array}{rcl} x + y = 13 & \dots\dots\dots & (1) \\ 10x + y - 10y - x = 9 & \dots\dots\dots & (2) \\ \text{Rassemblant (2), on a :} & 9x - 9y = 9 & \dots\dots\dots (3) \\ \text{Divisant (3) par 9, on a :} & x - y = 1 & \dots\dots\dots (4) \\ \text{Ajoutant (4) à (1), on a :} & 2x & = 14 & \dots\dots\dots (5) \\ & \text{d'où } x & = 14/2 = 7 & \dots\dots\dots (6). \end{array} \quad \text{le}$$

chiffre des dizaines.

Substituant 7, la valeur d' x à x dans (1), on a :

$$7 + y = 13 \quad \dots\dots\dots (1)$$

$$\text{d'où } y = 13 - 7 = 6 \quad \dots\dots (7)$$

le chiffre des unités. 76 le nombre. *Rép.*

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. La largeur d'un terrain ayant la forme d'un rectangle est à sa longueur comme 5 à 18. Quelles sont les dimensions de ce terrain, sachant qu'il a rapporté 6390 minots de blé, à raison de 28 minots $\frac{2}{5}$ par acre ?

Solution : $6390 \div 28 \frac{2}{5} = 6390 \div \frac{142}{5} = 6390 \times \frac{5}{142} = 225$ acres.

$225 \times 160 = 36000$ perches.

Les $\frac{5}{18}$ de 36000 = 10000 perches, la surface d'un carré dont le côté est égal à la largeur du rectangle.

La racine carrée de 10000 = 100 perches, la largeur du rectangle. *Rép.*

$\frac{5}{18}$ de la longueur = 100 perches.

$\frac{18}{5}$ " " " = $100 \times \frac{18}{5} = 360$ perches, la longueur du rectangle.

Rép.

2. Une diagonale d'un parallélogramme a 235 pieds, et la perpendiculaire abaissée d'un sommet opposé sur cette diagonale a 124 pieds. Cherchez la surface du parallélogramme.

Solution : La diagonale divise le parallélogramme en deux triangles égaux dont la base commune est de 235 pieds et la hauteur de 124 pieds.

$235 \times 124 = 29140$ pieds carrés. *Rép.*

3. La surface d'un losange est équivalente à celle d'un triangle dont la base a 10 arpents, 4 perches, et la hauteur 7 arpents, 2 perches. On demande la petite diagonale du losange si la grande a 9 arpents, 6 perches.

Solution : 10 arpents 4 perches = 104 perches.

$$\begin{array}{rcl} 7 & \text{"} & 2 & \text{"} & = & 72 & \text{"} \\ 9 & \text{"} & 6 & \text{"} & = & 96 & \text{"} \end{array}$$

$(104 \times 72) \div 2 = 3744$ perches, surface du triangle et aussi du losange.

$(3744 \times 2) \div 96 = 78$ perches. *Rép.*

4. Deux côtés adjacents d'un parallélogramme ont respectivement 128 et 96 verges, et la diagonale joignant les extrémités de ces côtés a 164 verges. Quelle est la surface de ce parallélogramme ?

Solution : Le parallélogramme est divisé en deux triangles égaux par la diagonale. Chaque triangle a pour côtés 128, 96 et 164 verges.

$$(164 + 128 + 96) \div 2 = 104$$

$$104 - 164 = 30$$

$$104 - 128 = 66$$

$$104 - 96 = 08$$

$$194 \times 30 \times 66 \times 08 = 37643760$$

La racine carrée de 37643760 = 6135.5, surface d'un des triangles.

$6135.5 \times 2 = 12271$, surface des deux triangles.

LANGUE ANGLAISE

Dictation and Composition

THE LAPLANDER

The Laplander's home is far away in the north of Europe, in a very cold country. During a great part of the year, the ground is covered with snow. The winter of Lapland is far more severe than our Canadian winter.

The Laplander has a copper-colored skin. His eyes are dark and narrow. His mouth is large and wide. His hair is black and long. Many of the men are not more than four feet high.

Look at his fur dress. How very cold his country must be? All his clothes are made of skins of animals. Around his waist he wears a broad leather belt. He has a fur cap and thick fur gloves or mittens.

His long snow skates are several feet in length. With them he can move quickly over the snow. In his hand he carries a long pole. He uses it to support and guide him as he goes along. Near its end is a round board, which prevents it from sinking in the snow.

The Laplander lives in a tent. It is made by setting up several poles and covering them with skins or pieces of cloth. In the centre of the tent, there is a fire. The smoke finds its way out through an opening in the top.

The Laplander has no horses, no cows, and no sheep. These animals could not live in so cold a country. The reindeer takes their places, and supplies all he needs. He harnesses it to a sledge, and it draws him quickly over the snow. His sledge is like a small boat. A reindeer has been known to travel at the rate of nineteen miles an hour.

The milk of the reindeer is very rich and is made into cheese. Its flesh is used for food, and its skin is made into clothes. When winter comes and the wild-fowl have flown away, and the sea is so frozen as to prevent him from catching fish, the Laplander goes to his herd of reindeer and kills one of them for a supply of food.

Recitation

THE VIOLET

Down in a green and shady bed,
A modest violet grew;
Its Stalk was bent, it hung its head,
As if to hide from view.

And yet it was a lovely flower,
Its colors bright and fair;
It might have graced a rosy bower
Instead of hiding there.

Yet there it was content to bloom,
In modest tints arrayed;
And there diffused its sweet perfume,
Within the silent shade.

Then let me to the valley go,
This pretty flower to see;
That I may also learn to grow,
In sweet humility.

JANE TAYLOR.

Lectures intéressantes

En plus de la préparation des classes et de la lecture de la revue pédagogique, l'instituteur et l'institutrice ont besoin de se reposer l'esprit par des lectures agréables. Le livre choisi est un véritable ami qui nous préserve de l'ennui et nous instruit en même temps. Aucune lecture récréative n'offre plus d'intérêt que les trois romans historiques d'Ernest Daudet; *Dans la Tourmente*, *Au temps de l'Empereur*, *En 1815*. La Révolution l'Empire, la Restauration passent sous les yeux du lecteur sans le fatiguer, captivant son attention de la première à la dernière page.

Ces trois romans honnêtes, qui forment un tout, sont en vente chez J. P. Garneau libraire, rue de la Fabrique, Québec.

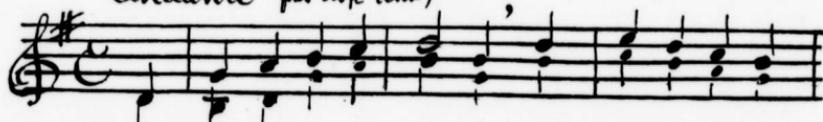
Prix de chaque roman, 25 cts, 30 cts. franco.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à l'école primaire

Prière d'un enfant

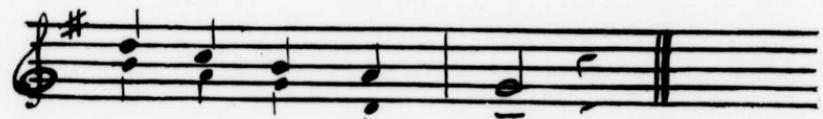
Andante (pas trop lent)



1 Du beau ciel où les anges sont courbés devant



Toi, Et t'offrent leurs louanges, ©



Père écoute - moi !

2.—Car c'est toi qui protèges
Les bons petits enfants,
Et du mal et des pièges,
C'est Toi qui les défends.

3.—Daigne bénir mon père
Allège son labeur;
Dans le cœur de ma mère.
Mets toujours le bonheur.

4.—Donne-moi la sagesse
Et le pain chaque jour,
Et dans mon cœur, sans cesse,
Conserve ton amour.

D'après DELCASSO.

Le chant à la petite école

Le chant que nous donnons aujourd'hui, « *Prière d'un enfant* », doit être chanté avec douceur et simplicité. Pour que les enfants le chantent avec sentiment, il est nécessaire qu'ils comprennent le sens des paroles. Il faudra par conséquent avant de commencer à apprendre la mélodie, faire un petit exercice dans lequel on questionnera les enfants sur le sens de certaines expressions, de certaines tournures de phrases, telles que *sont courbés* (sont prosternés en adoration)... *des pièges* (des dangers cachés que les enfants sans expérience ne peuvent voir)... *allège son labeur* (rend plus léger, moins pénible son travail)... Le tutoiement employé en poésie... Les inversions, *du mal et des pièges, c'est Toi qui les défends*, etc.

Lorsque les enfants auront bien compris le morceau, ils pourront exprimer avec sentiment. On commencera alors l'étude de la mélodie, phrase par phrase, liant bien les sons et *parlant* le chant avec l'expression que doit inspirer le sens des mots.

On devra renforcer les sons en montant et les diminuer en descendant. Nous avons mis deux parties, aussi faciles à chanter l'une que l'autre. La note du bas doit être chantée par les enfants qui ont la voix grave, ils seront moins nombreux que les autres, afin que la première partie domine. Pour bien rendre ce chant, il ne faut pas aller trop vite, mais il ne faut pas non plus trainer; il faut chanter avec l'attention, le calme et le recueillement de la prière, puisque c'est une prière.

Ce petit morceau simple et facile est très beau très harmonieux, et on peut dire que c'est de la vraiment bonne musique digne d'être bien chantée.

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

Un remerciement

A MM. Lionel Bergeron et J. E. Labarre, Inspecteurs d'écoles, L'Œuvre des Missions d'Afrique offre ses remerciements sincères pour l'aimable accusé de réception du volume, *L'Apostolat en Afrique*; pour les renseignements fournis et l'opinion très favorable que ces Messieurs ont bien voulu lui en exprimer. En justice, pour le travail de propagande entrepris, elle croit pouvoir, sans indiscretion, extraire aussi de la lettre trop bienveillante peut-être, de M. Labarre, le bon certificat suivant, rendu plus précieux encore par la haute compétence de l'auteur.

« Comme livre de récompense dans nos écoles, je n'en vois pas de plus convenable; cependant je ferai observer respectueusement qu'en le présentant pour cette fin il faudrait le revêtir d'une reliure attrayante, car les enfants des écoles ne sont portés à apprécier la matière d'une brochure qu'on leur offre, quelqu'en puisse être le mérite, que par l'attrait extérieur du volume. »

L'Œuvre eut été tout disposée à suivre cette suggestion judicieuse si au début elle eût compris l'à propos de faire cartonner et relier *L'Apostolat* en percaline. Et dès maintenant, elle offre en une *toilette très convenable pour les écoles* et dans les deux langues, son volume cartonné et relié en percaline, rouge, gris, perle et safran à des prix inconnus jusqu'ici dans la librairie canadienne.

L'Œuvre des Missions d'Afrique.

C'est avec plaisir que nous avons appris que plusieurs institutrices avaient répondu à notre appel en se procurant « *Pour les Missions* ».

Niobé

C'est sans doute quelque Pélage égaré dans les îles britanniques qui a donné à un navire de guerre le nom de la reine de Phrygie dont Homère a chanté les joies et les douleurs.

Ce navire est devenu canadien, et voici, au sujet de la reine légendaire un court résumé de ce que raconte la mythologie de la Grèce antique :

Niobé, fille de Tentale, épousa Amphion, roi de Thèbe. Elle en eut douze enfants, six fils et six filles. (Certains auteurs disent vingt enfants et donnent les noms de quatorze.) Fière de sa fécondité, elle se moqua de Latone, qui n'avait eu que deux enfants, Apollon et Diane. Ceux-ci vengèrent leur mère de ces raileries en perçant de leurs flèches tous les enfants de Niobé, réunis auprès de leur mère sur le mont Sipyle, et qui restèrent dix jours sans sépulture. Niobé ne fut pas atteinte par les flèches meurtrières, mais sa douleur fut si grande que les dieux, exauçant sa prière, la changèrent en rocher. Néanmoins, et quoique changée en pierre, elle ne cessa jamais de verser des larmes.

Telle est la légende ou plutôt la fiction de la poésie hellénique. On montre encore aujourd'hui aux voyageurs, sur le mont Sipyle, dans l'Asie-Mineure, un rocher au pied duquel coule une source d'eau vive, et qui, vu de loin, a vaguement l'apparence d'une femme en pleurs. C'est la Niobé de la fable.

Plus d'un de nos lecteurs a pu voir, dans le musée de sculpture des *Uffizi*, à Florence, le célèbre groupe en marbre de Niobé que l'on attribue à Praxitèle ou à Scopas et qui fut découvert à Rome, près de la porte de San-Giovanni, en 1583. Les personnages en sont de grandeur héroïque : Niobé occupe le centre du groupe et protège une de ses filles (Chloris) contre les traits qui l'assaillent en l'abritant de son manteau. Les autres enfants de la malheureuse mère sont représentés percés de flèches, dans les convulsions de l'agonie. C'est une œuvre admirable, une des plus belles que nous ait léguées l'antiquité.

Rome possède plusieurs autres groupes représentant Niobé et les Niobides, l'un au Vatican, un autre à la Villa-Borghèse, un troisième à la Villa Albani.

ERNEST GAGNON.

Nouveautés pédagogiques

COLLECTION DES INITIATIONS SCIENTIFIQUES, publiées chez Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain. La collection comprend cinq volumes : *Initiation mathématique—Initiation à la mécanique—Initiation chimique—Initiation Astronomique—Initiation Zoologique*.

Ce sont d'intéressants livres du maître destinés à faciliter la préparation des classes, leçons de choses, etc.

Nous tenons à faire une réserve : l'*Initiation Astronomique*, de C. Flammarion, est neutre. L'auteur parle admirablement des astres, mais il ignore, le malheureux, qu'un Dieu bon et tout-puissant les a créés pour le bonheur de l'homme.

Dans l'*Initiation Zoologique*, l'auteur laisse percer sa croyance au transformisme, doctrine contraire aux enseignements de l'Église.

Prix : 50 cts le volume, 55 cts franco. En vente chez J. P. Garneau, 6 de la Fabrique, Québec.

LE PÉRIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, par l'abbé C. L. Vincent, Paris. C'est un dictionnaire raisonné des principales locutions et prononciations vicieuses et des principaux néologismes. Livre admirablement bien fait et capable de rendre de constants services aux instituteurs et aux institutrices.

En vente chez J. P. Garneau, Québec: Prix 65 cts.; franco 70 cts.

Aux prières

Nous recommandons aux ferventes prières de nos lecteurs et de nos lectrices l'âme de Gabrielle Magnan, fille de C.-J. Magnan, décédée à Ville-Montcalm (près Québec), le 8 septembre 1911, à l'âge de 17 ans et 8 mois.

Association des Institutrices, section de Québec

Les membres du Conseil de l'Association des Institutrices catholiques de Québec, offrent leurs plus sympathiques condoléances à M. l'Inspecteur-général, M. C.-J. Magnan, à l'occasion de la mort de sa fille bien-aimée, Mlle Gabrielle Magnan. L'Association a fait célébrer quatre messes privilégiées pour le repos de son âme.

Le Conseil de l'Association prie M. C.-J. Magnan et sa famille de bien vouloir agréer l'hommage de ses regrets.

Les membres du Conseil de l'Association.

MARIE-LESE. PEPIN,
Secrétaire.

Bibliographie

UNE FÊTE DE NOËL SOUS JACQUES CARTIER (Troisième édition—Par Ernest Myrand, de la Société Royale du Canada.

Les éditeurs de ce beau livre, (librairie L. J. A. Dérôme, limitée) viennent de nous en adresser un exemplaire. Nous félicitons la librairie Dérôme d'avoir réédité l'ouvrage si aimé de la jeunesse instruite: *Une fête de Noël sous Jacques Cartier*. Voilà un volume qui mérite d'être donné en prix dans nos maisons d'éducation. Nous reparlerons de ce livre de notre éminent collaborateur.

Au Conseil de l'Instruction publique

M. Nap. Brisebois, professeur à l'École normale Jacques-Cartier depuis plusieurs années, a été nommé membre du Conseil de l'Instruction publique, comme successeur de M. J. V. Desaulniers qui a quitté l'enseignement.

Nous félicitons M. Brisebois du grand honneur que le gouvernement vient de lui conférer.

HYGIENE

Quelques conseils pratiques aux enfants d'écoles pour se prémunir contre la Consommation

- Tout enfant et tout adulte peut aider à la lutte contre la tuberculose.
- Les enfants des écoles peuvent être utiles en suivant les préceptes suivants :
- Ne crachez pas ailleurs que dans un crachoir ou un mouchoir employé à cet unique usage. A votre retour de l'école, le mouchoir devra être brûlé par votre mère ou bien mis dans l'eau jusqu'au moment où il sera lavé.
- Ne crachez jamais sur une ardoise, par terre ou sur le trottoir.
- Ne mettez pas vos doigts dans la bouche.
- Ne grattez pas votre nez, ne l'essuyez pas avec votre main ou votre manche.
- Ne mouillez pas vos doigts quand vous tournez les pages de vos livres.
- Ne mettez pas les crayons dans votre bouche et ne les mouillez pas avec vos lèvres.
- Ne portez jamais de pièces de monnaie dans votre bouche.
- Ne mettez pas des épingles dans votre bouche.
- Ne mettez dans votre bouche que la nourriture et les boissons.
- N'échangez pas les pépins de pommes, les bonbons, la gomme, les sifflets, les tire-poils, ni quoi que ce soit qui ait été dans la bouche.
- Pelez ou lavez votre fruit avant de le manger.
- N'éternuez ou ne toussiez jamais dans le visage de qui que ce soit. Tournez-vous d'un autre côté ou bien tenez un mouchoir devant la bouche.
- Que votre visage, vos mains et vos ongles soient toujours propres.
- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon avant chaque repas.
- Si vous êtes indisposé, si vous vous êtes coupé ou si vous avez été blessé par d'autres, ne craignez pas de le dire à votre professeur.
- Tenez-vous aussi propre à la maison qu'à l'école.
- Brossez-vous les dents avec de l'eau après chaque repas, ou tout au moins matin et soir.
- N'embrassez personne sur la bouche et ne permettez à personne d'agir ainsi.
- Apprenez à aimer le grand air, à respirer souvent et profondément.

Lettre au personnel enseignant

La Cie J. A. Langlais & Fils a l'honneur de remercier par l'entremise de *L'Enseignement Primaire*, les Collèges, Couvents, MM. les Secrétaires et les Instituteurs et Institutrices qui ont bien voulu l'honorer de son patronage durant l'année scolaire 1910-11. Elle sollicite de nouveau leur patronage pour l'année qui commence, promettant d'avance toute l'attention possible à la bonne exécution des commandes que l'on voudra bien lui confier. Sa grande spécialité est l'article d'Ecole; son assortiment est le plus considérable et le plus varié et cette année, elle a encore ajouté un grand nombre de lignes nouvelles pour Ecole. Son nouveau catalogue paraîtra au commencement d'Octobre, et sera adressé gratuitement. A l'Exposition de Québec, dernièrement la librairie Langlais a obtenu la plus haute récompense (médaillon et diplôme) pour ses exhibits de mobilier scolaire. Nous vous offrons pour l'ouverture des classes: Livres classiques, Pupitres d'Ecole, Tableaux noirs, Cartes géographiques, Globes terrestres, Journal d'Appel Miller etc., etc.

